

 ValDem Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux 41100 VENDOME	DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N° 01-2025-DEL	Envoyé en préfecture le 27/01/2025 Reçu en préfecture le 27/01/2025 Publié le 27 JAN. 2025 ID : 041-254102023-20250121-01_2025_DEL-DE			
Objet : Enregistrement des opérations non budgétaires	Catégorie : Finances Divers	Date du comité : 21 janvier 2025 Date convocation : 15 janvier 2025			
Nombre de membres au moment du vote : - en exercice : 63 - présents : 34 - votants : 39	Résultat du vote : - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Pour : 39	Président de séance : Thierry BOULAY Secrétaire de séance : Nicolas HASLE			
Etaient présents : <table border="0"> <tr> <td> <u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry M BREDON Jérôme M CAPELLE Yves Mme CHESNESEC Anne Mme CHOUTEAU Monique M COURTIN Mickael M COURTOIS Julien M DESVAUX Philippe M FERRAND Arnaud Mr GARDRAT Benoît Mme GARNIER Annette </td> <td> M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas Mme HUET Karine Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph Mme MOREAU Marie-Hélène M MOUZDALIFA Rashidi Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc </td> <td> <u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M BRILLARD Jérôme M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M SAMSON Jean-Pierre <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie M RICHET Alain </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry M BREDON Jérôme M CAPELLE Yves Mme CHESNESEC Anne Mme CHOUTEAU Monique M COURTIN Mickael M COURTOIS Julien M DESVAUX Philippe M FERRAND Arnaud Mr GARDRAT Benoît Mme GARNIER Annette	M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas Mme HUET Karine Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph Mme MOREAU Marie-Hélène M MOUZDALIFA Rashidi Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M BRILLARD Jérôme M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M SAMSON Jean-Pierre <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie M RICHET Alain
<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry M BREDON Jérôme M CAPELLE Yves Mme CHESNESEC Anne Mme CHOUTEAU Monique M COURTIN Mickael M COURTOIS Julien M DESVAUX Philippe M FERRAND Arnaud Mr GARDRAT Benoît Mme GARNIER Annette	M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas Mme HUET Karine Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph Mme MOREAU Marie-Hélène M MOUZDALIFA Rashidi Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M BRILLARD Jérôme M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M SAMSON Jean-Pierre <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie M RICHET Alain			
Ont donné pouvoir : MME JEANTHEAU Nicole ayant donné pouvoir à Mme VAILLANT Jeanine M HERAULT Francis ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry M BARBIER Bruno ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte M CLAMENS Jean-Paul ayant donné pouvoir à M GARDRAT Benoît M COSME Thierry ayant donné pouvoir à M SALES Jean-Pierre	Ont assisté :				
Etaient absents excusés : <table border="0"> <tr> <td> <u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M BORD Anthime M BUCHERON Alain M CASROUGE Mickaël M CHAMBIER Philippe M DESSAY Eric M DHUY Dominique M FOURMONT Thierry M FOURNET-FAYARD Pierre M GAUTHIER Laurent </td> <td> Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M MINIER Benoît M OZAN Jean-Yves M PIGOREAU Albert M ROUSSELET Benoît </td> <td> <u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M BARBAN Mickaël M DESHAYES Guy M FREMERY Pascal M GAUTHIER Alain Mme LENTAIGNE Véronique M MENAGE Martial M NOURY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M BORD Anthime M BUCHERON Alain M CASROUGE Mickaël M CHAMBIER Philippe M DESSAY Eric M DHUY Dominique M FOURMONT Thierry M FOURNET-FAYARD Pierre M GAUTHIER Laurent	Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M MINIER Benoît M OZAN Jean-Yves M PIGOREAU Albert M ROUSSELET Benoît	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M BARBAN Mickaël M DESHAYES Guy M FREMERY Pascal M GAUTHIER Alain Mme LENTAIGNE Véronique M MENAGE Martial M NOURY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u>
<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M BORD Anthime M BUCHERON Alain M CASROUGE Mickaël M CHAMBIER Philippe M DESSAY Eric M DHUY Dominique M FOURMONT Thierry M FOURNET-FAYARD Pierre M GAUTHIER Laurent	Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M MINIER Benoît M OZAN Jean-Yves M PIGOREAU Albert M ROUSSELET Benoît	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M BARBAN Mickaël M DESHAYES Guy M FREMERY Pascal M GAUTHIER Alain Mme LENTAIGNE Véronique M MENAGE Martial M NOURY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u>			
Destinataires : 1 ex - Dossier Séance 1 ex – Registre des délibérations	Certifié exécutoire Le Président  Thierry BOULAY				

Le Président donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

La trésorerie nous demande d'apporter des modifications sur différentes écritures.

PROPOSE :

D'autoriser le comptable à enregistrer les opérations non budgétaires suivantes :

- Débit 2805/Crédit 1068 inventaire 90004658300412 pour 540 €
- Débit 281828/Crédit 1068 inventaire 2014001128 pour 11 097 €
- Débit 281828/Crédit 1068 inventaire 2005/0002 pour 12 900 €
- Débit 281838/Crédit 1068 inventaire 90004658300612 pour 118.80 €
- Débit 28188/Crédit 1068 inventaire 201401142 pour 1 036.80 €
- Débit 28188/Crédit 1068 inventaire 90044989002712 pour 199.98 €

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical autorise le comptable à enregistrer les opérations non budgétaires suivantes :

- Débit 2805/Crédit 1068 inventaire 90004658300412 pour 540 €
- Débit 281828/Crédit 1068 inventaire 2014001128 pour 11 097 €
- Débit 281828/Crédit 1068 inventaire 2005/0002 pour 12 900 €
- Débit 281838/Crédit 1068 inventaire 90004658300612 pour 118.80 €
- Débit 28188/Crédit 1068 inventaire 201401142 pour 1 036.80 €
- Débit 28188/Crédit 1068 inventaire 90044989002712 pour 199.98 €

Pour extrait conforme

Le Président

Thierry BOULAY



Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

 ValDem Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux 41100 VENDOME	DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N° 02-2025-DEL	Envoyé en préfecture le 27/01/2025 Reçu en préfecture le 27/01/2025 Publié le 27 JAN. 2025 ID : 041-254102023-20250121-02_2025_DEL-DE			
Objet : Rapport d'Orientation Budgétaire – Débat d'Orientation Budgétaire	Catégorie : Finances Décisions Budgétaires	Date du comité : 21 janvier 2025 Date convocation : 15 janvier 2025			
Nombre de membres au moment du vote : - en exercice : 63 - présents : 34 - votants : 39	Résultat du vote : - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Pour : 39	Président de séance : Thierry BOULAY Secrétaire de séance : Nicolas HASLE			
Etaient présents : <table border="0"> <tr> <td> <u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry M BREDON Jérôme M CAPELLE Yves Mme CHESNESEC Anne Mme CHOUTEAU Monique M COURTIN Mickael M COURTOIS Julien M DESVAUX Philippe M FERRAND Arnaud Mr GARDRAT Benoit Mme GARNIER Annette </td> <td> M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas Mme HUET Karine Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph Mme MOREAU Marie-Hélène M MOUZDALIFA Rashidi Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc </td> <td> <u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M BRILLARD Jérôme M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M SAMSON Jean-Pierre <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie M RICHET Alain </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry M BREDON Jérôme M CAPELLE Yves Mme CHESNESEC Anne Mme CHOUTEAU Monique M COURTIN Mickael M COURTOIS Julien M DESVAUX Philippe M FERRAND Arnaud Mr GARDRAT Benoit Mme GARNIER Annette	M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas Mme HUET Karine Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph Mme MOREAU Marie-Hélène M MOUZDALIFA Rashidi Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M BRILLARD Jérôme M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M SAMSON Jean-Pierre <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie M RICHET Alain
<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry M BREDON Jérôme M CAPELLE Yves Mme CHESNESEC Anne Mme CHOUTEAU Monique M COURTIN Mickael M COURTOIS Julien M DESVAUX Philippe M FERRAND Arnaud Mr GARDRAT Benoit Mme GARNIER Annette	M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas Mme HUET Karine Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph Mme MOREAU Marie-Hélène M MOUZDALIFA Rashidi Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M BRILLARD Jérôme M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M SAMSON Jean-Pierre <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie M RICHET Alain			
Ont donné pouvoir : MME JEANTHEAU Nicole ayant donné pouvoir à Mme VAILLANT Jeanine M HERAULT Francis ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry M BARBIER Bruno ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte M CLAMENS Jean-Paul ayant donné pouvoir à M GARDRAT Benoit M COSME Thierry ayant donné pouvoir à M SALES Jean-Pierre	Ont assisté :				
Etaient absents excusés : <table border="0"> <tr> <td> <u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M BORD Anthime M BUCHERON Alain M CASROUGE Mickaël M CHAMBIER Philippe M DESSAY Eric M DHUY Dominique M FOURMONT Thierry M FOURNET-FAYARD Pierre M GAUTHIER Laurent </td> <td> Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M MINIER Benoit M OZAN Jean-Yves M PIGOREAU Albert M ROUSSELET Benoit </td> <td> <u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M BARBAN Mickaël M DESHAYES Guy M FREMERY Pascal M GAUTHIER Alain Mme LENTAIGNE Véronique M MENAGE Martial M NOURY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M BORD Anthime M BUCHERON Alain M CASROUGE Mickaël M CHAMBIER Philippe M DESSAY Eric M DHUY Dominique M FOURMONT Thierry M FOURNET-FAYARD Pierre M GAUTHIER Laurent	Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M MINIER Benoit M OZAN Jean-Yves M PIGOREAU Albert M ROUSSELET Benoit	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M BARBAN Mickaël M DESHAYES Guy M FREMERY Pascal M GAUTHIER Alain Mme LENTAIGNE Véronique M MENAGE Martial M NOURY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u>
<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M BORD Anthime M BUCHERON Alain M CASROUGE Mickaël M CHAMBIER Philippe M DESSAY Eric M DHUY Dominique M FOURMONT Thierry M FOURNET-FAYARD Pierre M GAUTHIER Laurent	Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M MINIER Benoit M OZAN Jean-Yves M PIGOREAU Albert M ROUSSELET Benoit	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M BARBAN Mickaël M DESHAYES Guy M FREMERY Pascal M GAUTHIER Alain Mme LENTAIGNE Véronique M MENAGE Martial M NOURY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u>			
Destinataires : 1 ex - Dossier Séance 1 ex – Registre des délibérations	Certifié exécutoire Le Président  Thierry BOULAY 				

Lé Président donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Ce Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) comporte :

- Les orientations budgétaires envisagées par ValDem portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement avec la précision des hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les principales évolutions relatives aux relations financières ;
- les engagements pluriannuels envisagés, notamment les orientations en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes et les orientations en matière d'autorisation de programme ;
- les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget notamment le profil de l'encours de dette ;
- des informations sur la structure des effectifs, les dépenses de personnel, la durée effective du travail.

Le ROB a vocation à éclairer les élus sur le budget de la collectivité et permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités déclinées dans le projet de budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

PROPOSE :

Monsieur le Président demande au Comité Syndical de bien vouloir prendre acte du Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 sur la base du Débat d'Orientation Budgétaire 2025 présenté et annexé à la présente délibération.

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical prend acte du Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 sur la base du Débat d'Orientation Budgétaire 2025 présenté et annexé à la présente délibération.

Pour extrait conforme
Le Président
Thierry BOULAY
**ValDem**
Syndicat mixte de collecte et de valorisation
des déchets ménagers du vendômois

Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.



ValDem

Syndicat mixte de collecte
et de valorisation des déchets
ménagers du Vendômois

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

€ € €

2025 JAN 27

Sommaire

Cadre juridique du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)	3
LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES	4
Les masses budgétaires	4
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4
Recettes de fonctionnement	4
Dépenses de fonctionnement	5
Les intérêts de la dette	6
LA SECTION D'INVESTISSEMENT	7
Recettes d'investissement	7
Répartition des recettes d'investissement :	7
Dépenses d'investissement	7
Le remboursement de la dette dans les dépenses d'investissement	9
Tableau des emprunts	9
Endettement pluriannuel des emprunts à compter de l'exercice 2016	9
Remboursement de la dette	10
Évolution du remboursement par emprunt	11
Répartition de la dette par emprunt	11
Dette par habitant	11
Évolution de la dette par habitant	11
Évolution de la population DGF	12
Évolution du coût par habitant	123

Cadre juridique du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

L'article L.2312-1 du Code Général des collectivités territoriales stipule que dans le cadre des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 10 000 habitants et qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, le Président présente au Comité Syndical, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Comité Syndical, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de la tenue du débat par une délibération spécifique à caractère non décisionnel.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire. Ainsi, le rapport doit comporter les informations suivantes :

- Les orientations budgétaires envisagées par l'EPCI portent sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement en précisant les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les principales évolutions relatives aux relations financières ;
- les engagements pluriannuels envisagés, notamment les orientations en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes et le cas échéant les orientations en matière d'autorisation de programme ;
- des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice ;
- des informations sur la structure des effectifs, les dépenses de personnel, la durée effective du travail dans l'EPCI.

Ces orientations doivent permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le ROB a vocation à éclairer les élus sur le budget de la collectivité et permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités déclinées dans le projet de budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Un exemplaire doit être adressé au Représentant de l'État et être publié.

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Envoyé en préfecture le 27/01/2025

Reçu en préfecture le 27/01/2025

Publié le

27 JAN 2025

ID : 041-254102023-20250127-02_2025_DEL-DE

Les masses budgétaires

	2023	2024	2025
Recettes de fonctionnement	9 037 138	8 724 266	9 669 399
Dépenses de fonctionnement	9 037 138	8 724 266	9 669 399
Dont intérêts des emprunts	30 000	25 000	45 000
Recettes d'investissement	2 173 292	1 372 352	2 489 364
Dépenses d'investissement	2 173 292	1 372 352	2 489 364

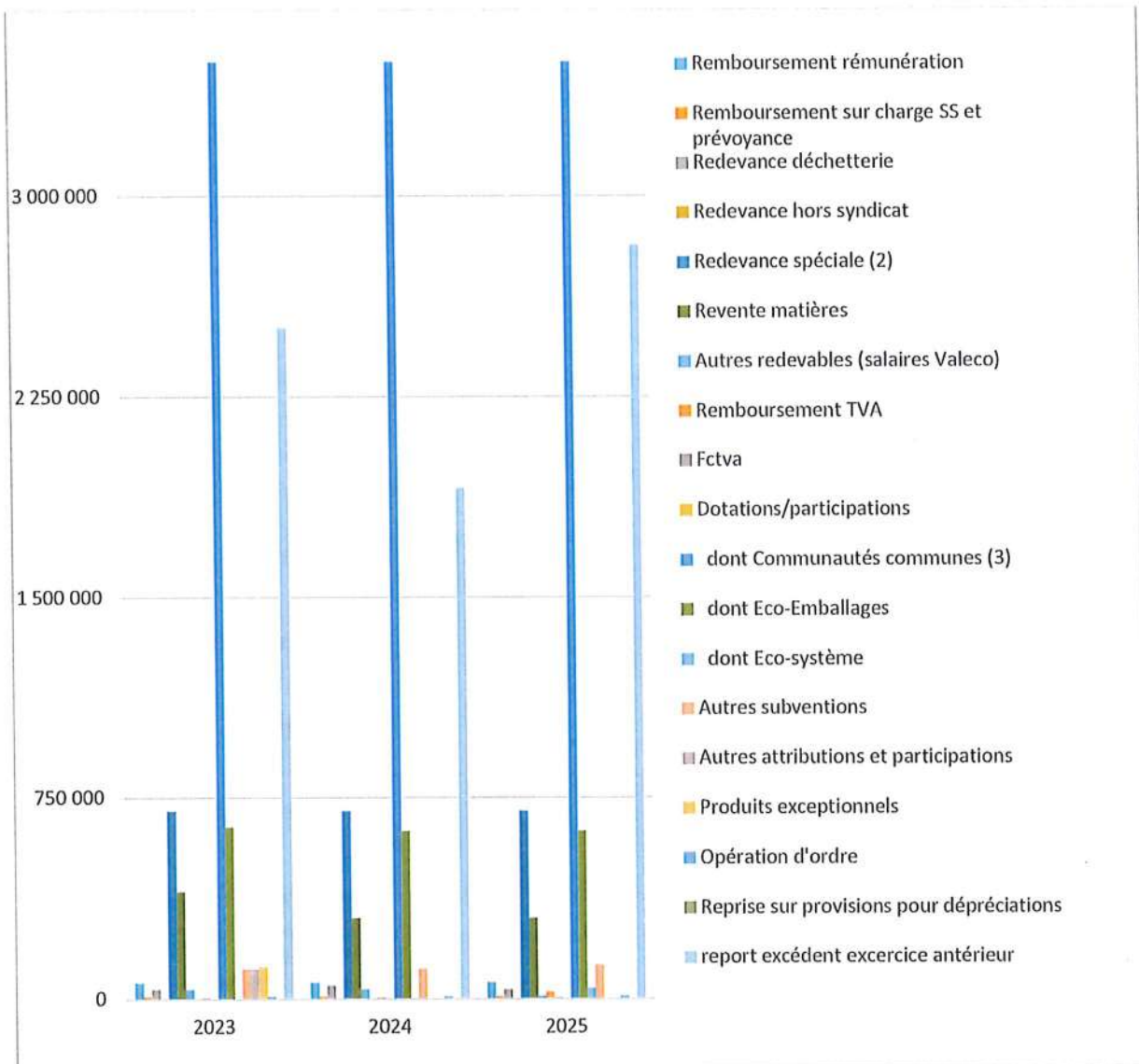
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement

Répartition des recettes de fonctionnement :

Années	Recettes de fonctionnement	Évolution n-1	En euros/habitant
2023	9 037 138 €	5,70%	179,51 €
2024	8 724 266 €	-3,46%	174,39 €
2025	9 669 399 €	10,83%	193,38 €

	2023	2024	2025
Remboursement rémunération	60 000	60 000	60 000
Remboursement sur charge SS et prévoyance	10 000	10 000	10 000
Redevance déchetterie	35 000	50 000	33 000
Redevance hors syndicat	2 000	2 000	2 000
Redevance spéciale (2)	700 000	700 000	700 000
Revente matières	400 000	300 000	300 000
Autres redevables (salaires Valeco)	35 000	35 000	10 503
Remboursement TVA	0	0	25 000
Fctva	5 000	5 000	5 000
Dotations/participations			
dont Communautés communes (3)	4 292 987	4 906 550	4 904 196
dont Citeo	639 500	625 000	625 000
dont Eco-système	0	0	40 000
Autres subventions	110 000	110 000	125 698
Autres attributions et participations	110 000	0	0
Produits exceptionnels	120 000	2 000	2 000
Opération d'ordre	10 000	10 000	10 000
Reprise sur provisions pour dépréciations	0	1 500	1 500
report excédent exercice antérieur	2 507 651	1 907 216	2 815 502



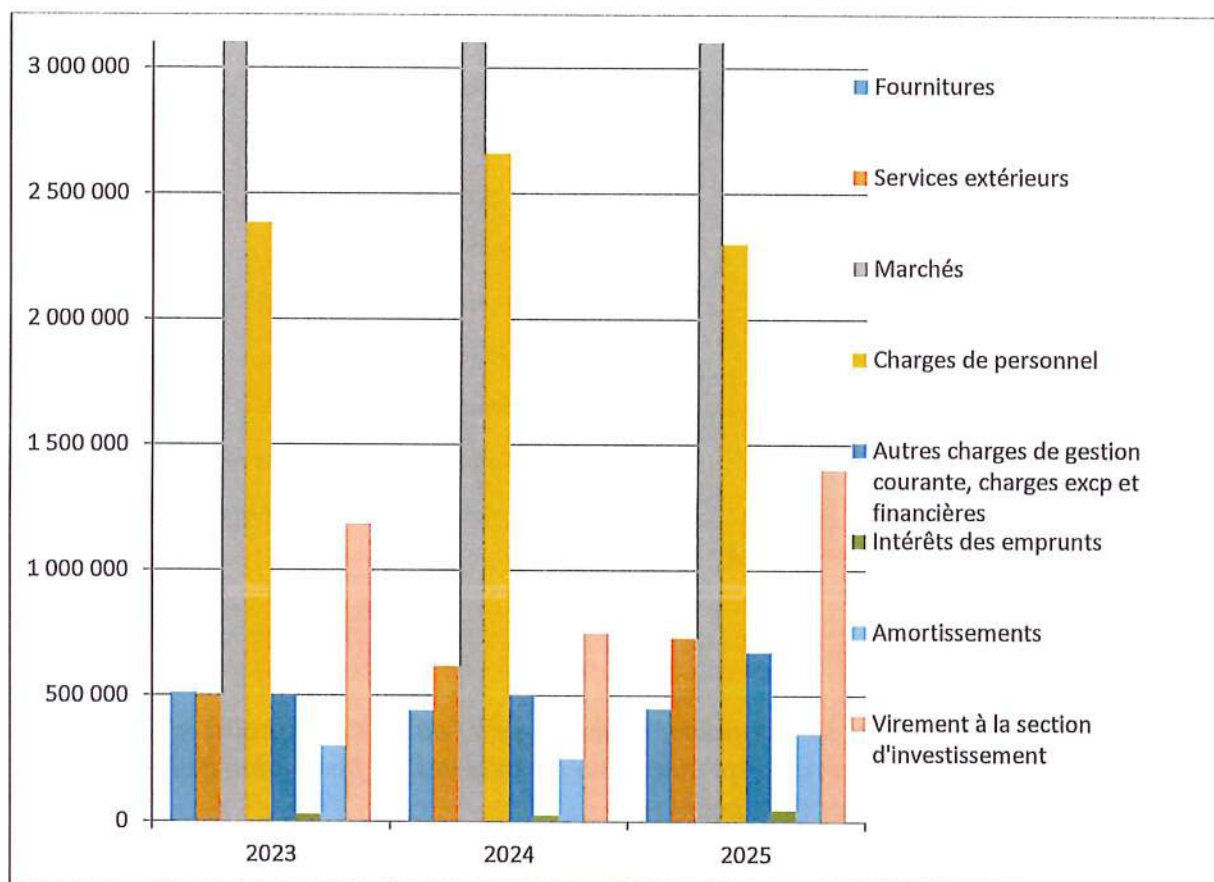
Les recettes de fonctionnement sont variables d'une année à l'autre. Cela est dû à la fluctuation des prix de reprise des matériaux ainsi qu'aux tonnages collectés. La fluctuation de la TEOM est uniquement due aux fluctuations de la population

Dépenses de fonctionnement

Années	Dépenses de fonctionnement	Évolution n-1	En euros/habitant
2023	9 037 198 €	5,70%	179,51 €
2024	8 724 266 €	-3,46%	174,39 €
2025	9 669 399 €	10,83%	193,38 €

Répartition des dépenses de fonctionnement :

	2023	2024	2025
Fournitures	511 500	441 500	449 000
Services extérieurs	500 500	617 500	730 000
Marchés	3 688 000	3 633 000	3 720 000
Charges de personnel	2 383 144	2 659 500	2 300 000
Autres charges de gestion courante, charges exc. et financières	500 000	500 000	674 000
Intérêts des emprunts	30 000	25 000	45 000
Amortissements	300 000	250 000	351 399
Virement à la section d'investissement	1 181 752	747 954	1 400 000



Nos charges de personnel sont en relation avec l'exercice de nos missions en régie (collecte et déchetteries). Dans la recherche de l'équilibre de notre budget, le poids de l'augmentation des charges d'énergies et de carburant nous impactent fortement.

Les intérêts de la dette

2023	2024	2025
30 000,00 €	25 000,00 €	45 000,00 €

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 27/01/2025

Reçu en préfecture le 27/01/2025

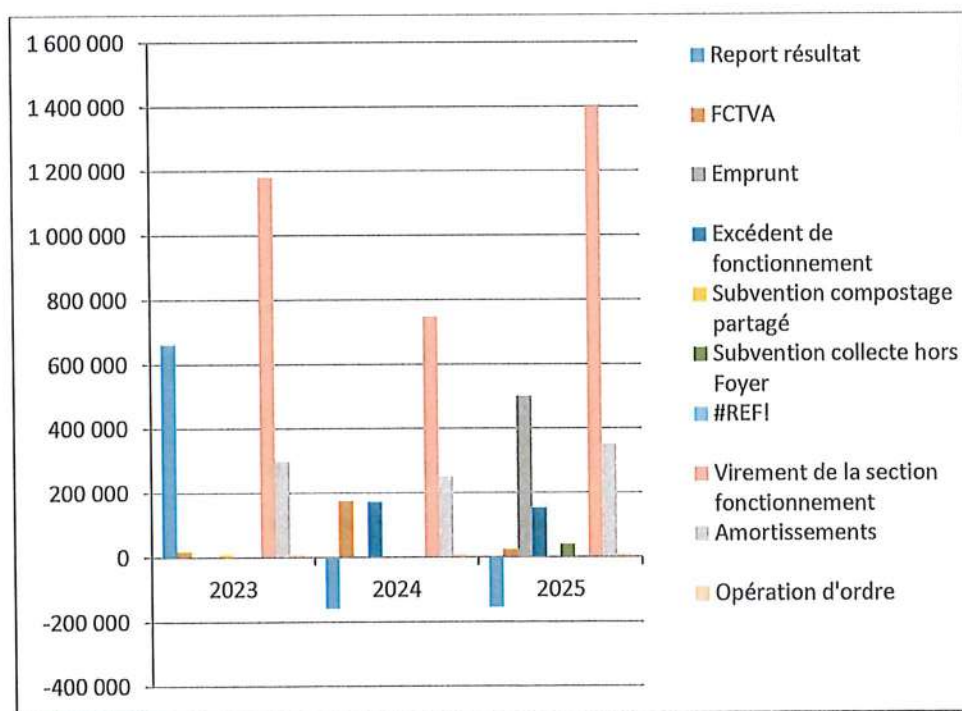
Publié le 27 JAN. 2025

ID : 041-254102023-20250121-02_2025_DEL-DE

Recettes d'investissement

Répartition des recettes d'investissement :

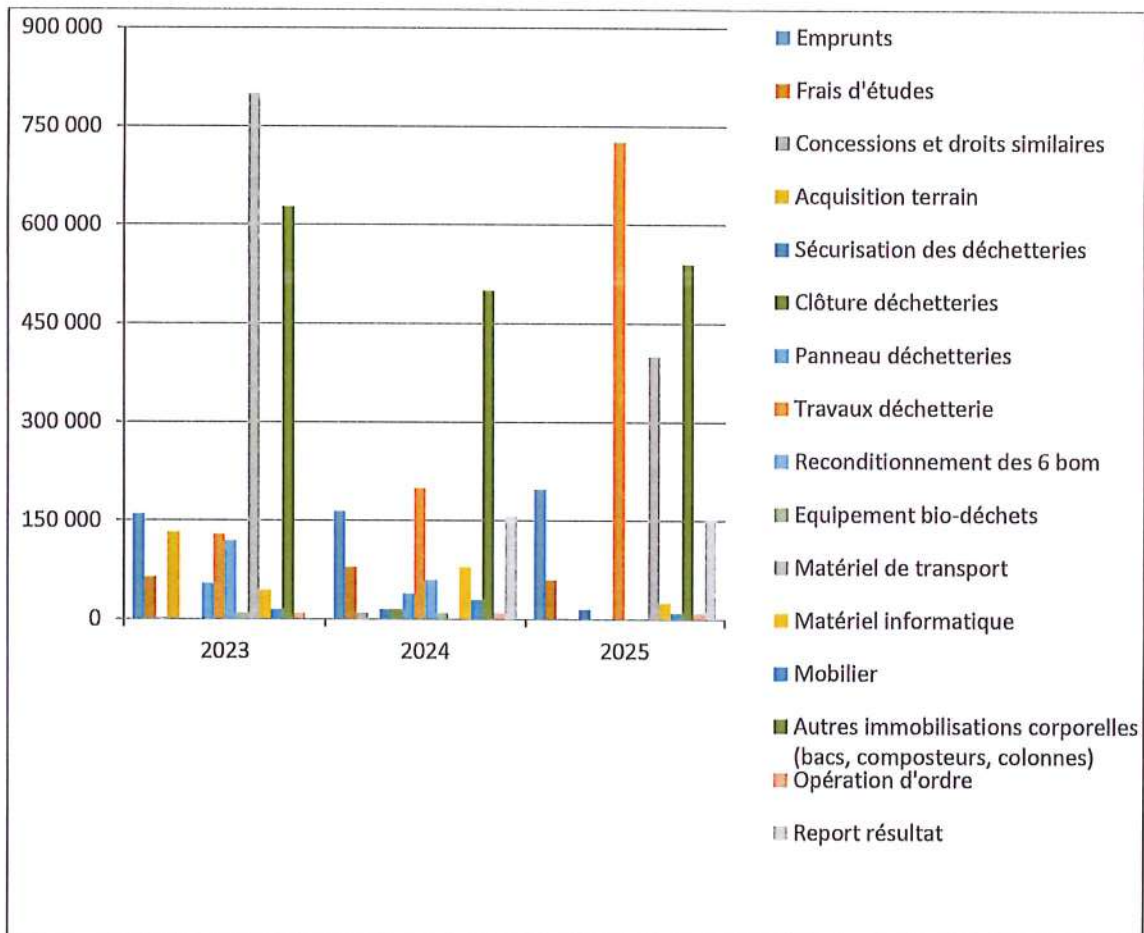
	2023	2024	2025
Report résultat	661 539	-157 203	-153 196
FCTVA	20 000	175 000	25 000
Emprunt	0	0	500 000
Excédent de fonctionnement	0	171 898	153 196
Subvention compostage partagé	0	0	9 770
Subvention collecte hors Foyer	0	0	40 000
Virement de la section fonctionnement	1 181 752	747 954	1 400 000
Amortissements	300 000	250 000	351 399
Opération d'ordre	10 000	10 000	10 000



Dépenses d'investissement

Années	Dépenses d'investissement	Évolution n-1
2022	2 260 460 €	1,94%
2023	2 173 292 €	-3,86%
2024	2 489 365 €	14,54%

	2023	2024	2025
Emprunts	160 445	165 000	198 169
Frais d'études	65 000	80 000	60 000
Concessions et droits similaires	2 500	10 000	2 000
Acquisition terrain	132 199	0	0
Sécurisation des déchetteries	0	15 000	15 000
Clôture déchetteries	0	15 000	0
Panneau déchetteries	55 000	40 000	0
Travaux déchetterie	130 000	200 000	726 000
Travaux géothermie	0	0	350 000
Reconditionnement des 6 bom	120 000	60 000	0
Equipement bio-déchets	10 000	10 000	0
Matériel de transport	800 000	0	400 000
Matériel informatique	45 000	80 000	25 000
Mobilier	15 000	30 000	10 000
Autres immobilisations corporelles (bacs, composteurs, colonnes)	628 148	500 150	540 000
Opération d'ordre	10 000	10 000	10 000
Report résultat	0	157 203	153 196



Le remboursement de la dette dans les dépenses d'investissement**Tableau des emprunts**

Code	Désignation	Date obtention	Capital emprunté	Date de fin	Dette en capital au 01/01/2025
17	Investissements 2014	31/01/2014	450 000	30/01/2029	127 500
16	Décharge Lignièrès	19/06/2012	300 000	18/06/2032	145 805
18	Bâtiment multifonctions	02/12/2016	800 000	06/01/2037	490 000
19	Achat de 3 benne OM	02/08/2022	800 000	31/07/2032	629 282

Endettement pluriannuel des emprunts à compter de l'exercice 2017

Code d'emprunt	Désignation	2017	2018	2019
15	bacs et colonnes	138 203,58	-	-
14	Bennes	197 592,29	197 592,29	197 592,29
10	Centre transfert	66 689,03	64 628,93	62 568,82
16	Décharge Lignièrès	21 299,77	21 299,77	21 299,77
17	Investissements 2014	41 016,52	40 088,52	39 160,80
18	Bâtiment multifonctions	35 747,25	47 323,50	46 935,50
19	Achat de 3 benne OM	-	-	-
	total	500 548,44	370 933,01	367 557,18

Code d'emprunt	Désignation	2020	2021	2022	2023
15	bacs et colonnes	-	-	-	-
14	Bennes	197 592,29	-	-	-
10	Centre transfert	60 525,65	58 448,62	56 388,55	-
16	Décharge Lignièrès	21 299,77	21 299,77	21 299,77	21 299,77
17	Investissements 2014	38 255,97	37 305,39	36 377,68	35 449,97
18	Bâtiment multifonctions	46 547,50	46 159,50	45 771,50	45 383,50
19	Achat de 3 benne OM	-	-	19 542,54	85 656,20
	total	364 221,18	163 213,28	159 837,50	102 133,24

Code d'emprunt	Désignation	2024	2025	2026	2027
15	bacs et colonnes	-	-	-	-
14	Bennes	-	-	-	-
10	Centre transfert	-	-	-	-
16	Décharge Lignièrès	21 299,77	21 299,77	21 299,77	21 299,77
17	Investissements 2014	34 534,95	33 594,55	32 666,84	31 739,14
18	Bâtiment multifonctions	44 995,50	44 607,50	44 219,50	43 831,50
19	Achat de 3 benne OM	85 656,20	85 656,20	85 656,20	85 656,20
	total	100 830,22	99 501,82	98 186,11	96 870,41

Envoyé en préfecture le 27/01/2025

Reçu en préfecture le 27/01/2025

Publié le 27 JAN. 2025

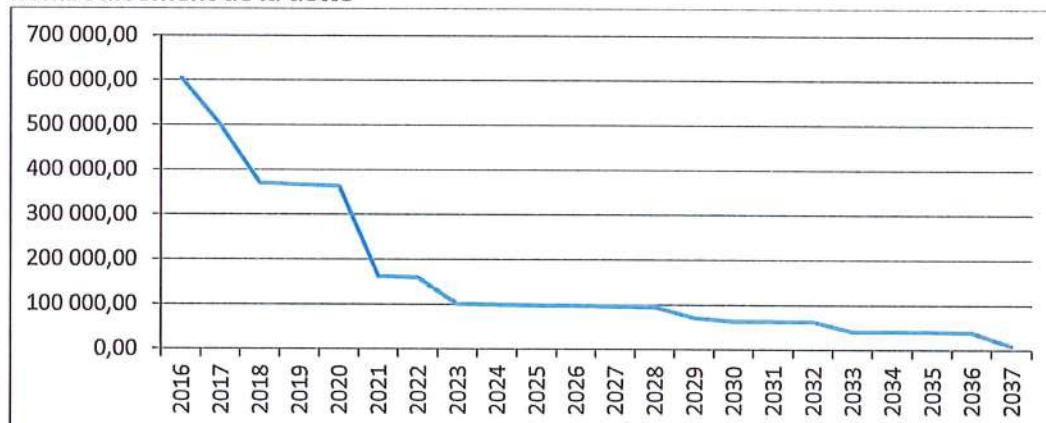
ID : 041-254102023-20250121-02_2025_DEL-DE

Code d'emprunt	Désignation	2028	2029	2030	2031
15	bacs et colonnes	-	-	-	-
14	Bennes	-	-	-	-
10	Centre transfert	-	-	-	-
16	Décharge Lignièrès	30813,97	7558,46	-	-
17	Investissements 2014	21 299,77	21 299,77	21 299,77	21 299,77
18	Bâtiment multifonctions	43443,5	43055,5	42 667,50	42 279,50
19	Achat de 3 benne OM	85 656,20	85 656,20	85 656,20	85 656,20
	total	95 557,24	71 913,73	63 967,27	63 579,27

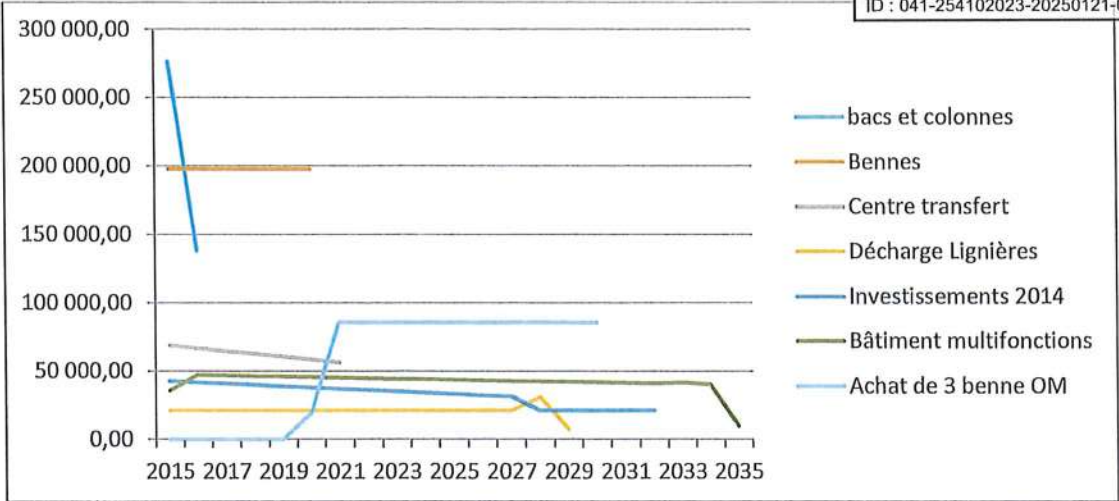
Code d'emprunt	Désignation	2032	2033	2034	2035
15	bacs et colonnes	-	-	-	-
14	Bennes	-	-	-	-
10	Centre transfert	-	-	-	-
16	Décharge Lignièrès	-	-	-	-
17	Investissements 2014	21 299,77	-	-	-
18	Bâtiment multifonctions	41 891,50	41 503,50	41 115,50	41 727,50
19	Achat de 3 benne OM	85 656,06			
	total	63 191,27	41 503,50	41 115,50	41 727,50

Code d'emprunt	Désignation	2036	2037
15	bacs et colonnes	-	-
14	Bennes	-	-
10	Centre transfert	-	-
16	Décharge Lignièrès	-	-
17	Investissements 2014	-	-
18	Bâtiment multifonctions	40 339,50	10 024,25
19	Achat de 3 benne OM		
	total	40 339,50	10 024,25

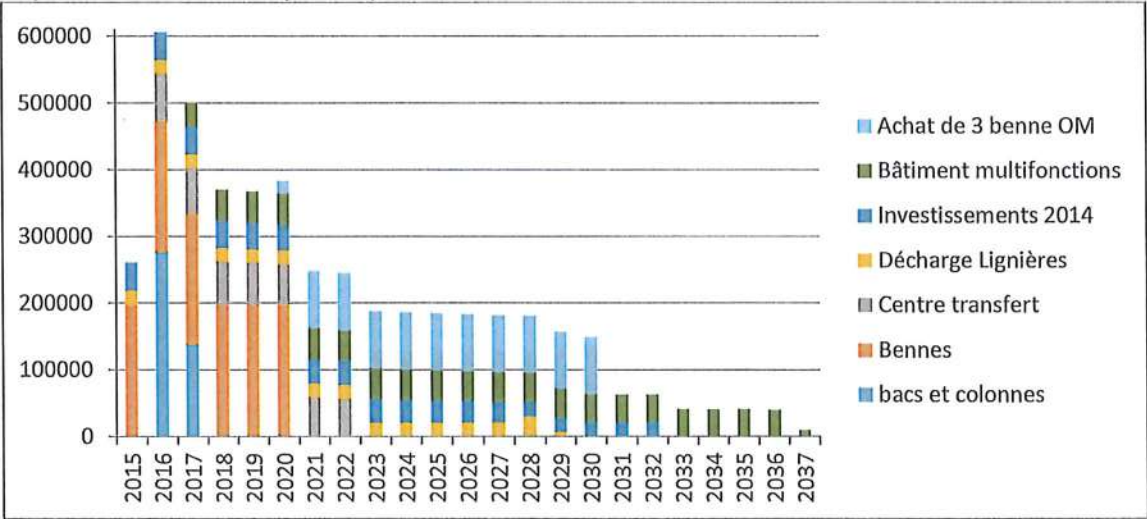
Remboursement de la dette



Évolution du remboursement par emprunt



Répartition de la dette par emprunt



Dette par habitant

Capital restant dû au 1^{er} janvier 2025:

1 392 586.35 €

Population au 1^{er} janvier 2025 :

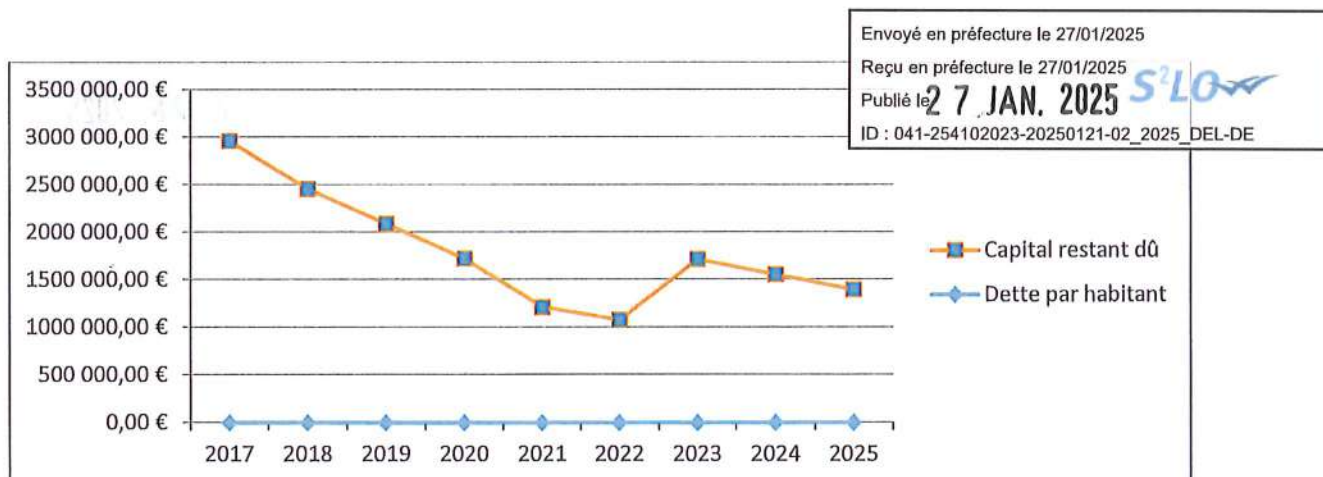
50 002

Dette par habitant au 1^{er} janvier 2025 :

27.85 €

Évolution de la dette par habitant

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Capital restant dû	2 956 751,42	2 456 202,98	2 085 269,97	1 721 048,79	1 210 777,61	1 072 515,78	1 715 038,25	1 554 593,63	1 392 586,35
Dette par habitant	55,85 €	46,63 €	39,63 €	33,02 €	23,49 €	20,98 €	34,07 €	31,08 €	27,85 €

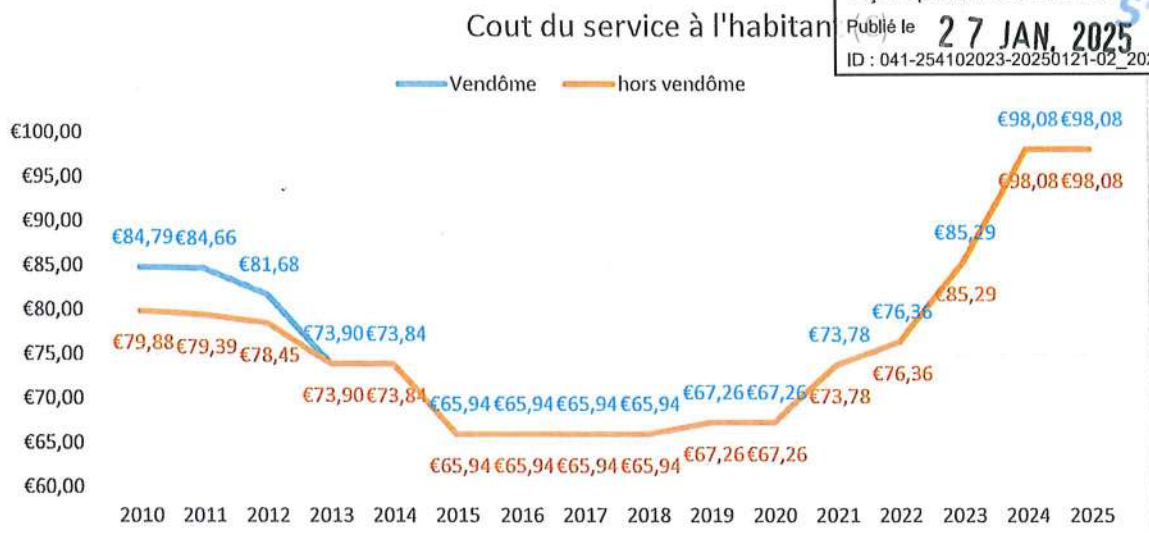


Évolution de la population DGF

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Population	53 129	52 877	52 678	52 622	52 127	51 550	50 334	50 026	50 002
Différence/n-1	365	-252	-199	-56	-495	-577	-1 216	-308	-24
Pourcentage/n-1	0,69%	-0,47%	-0,38%	-0,11%	-0,94%	-1,11%	-2,36%	-0,61%	-0,05%

Évolution du coût par habitant

	Vendôme	hors vendôme
2010	84,79 €	79,88 €
2011	84,66 €	79,39 €
2012	81,68 €	78,45 €
2013	73,90 €	73,90 €
2014	73,84 €	73,84 €
2015	65,94 €	65,94 €
2016	65,94 €	65,94 €
2017	65,94 €	65,94 €
2018	65,94 €	65,94 €
2019	67,26 €	67,26 €
2020	67,26 €	67,26 €
2021	73,78 €	73,78 €
2022	76,36 €	76,36 €
2023	85,29 €	85,29 €
2024	98,08 €	98,08 €
2025	98,08 €	98,08 €



Envoyé en préfecture le 27/01/2025

Reçu en préfecture le 27/01/2025

Publié le

27 JAN. 2025

23/01/2025

ID : 041-254102023-20250121-02_2025_DEL-DE

DOB 2025**FONCTIONNEMENT**

nbre habitants : (1)

50 002

Recettes de fonctionnement par habitant

	Article	Montant	Recettes par habitant (*)
Remboursement rémunération	6419	60 000,00	1,20
Remboursement sur charge SS et prévoyance	6459	10 000,00	0,20
Redevance déchetterie	70388	33 000,00	0,66
Redevance hors syndicat	70611	2 000,00	0,04
Redevance spéciale (2)	70612	700 000,00	14,00
Revente matières	7078	300 000,00	6,00
Autres redevables (salaires Valeco)	70848	10 503,00	0,21
Remboursement Tva	7024	25 000,00	0,50
Fctva	744	5 000,00	0,10
Dotations/participations	74		0,00
dont Communautés communes (3)		4 904 196,16	98,08
dont Eco-Emballages		625 000,00	12,50
dont Eco-système		40 000,00	0,80
Autres subventions	7478	125 698,00	2,51
Produits exceptionnels	7718	2 000,00	0,04
Opération d'ordre	Art 042	10 000,00	0,20
Reprise sur provisions pour dépréciations	7817	1 500,00	0,03
report excédent exercice antérieur	Art 002	2 815 501,85	56,31
TOTAL RECETTES		9 669 399,01	193,38

(1) base estimée population DGF 2024

ale payée par les commerçants, les administrations, les associations

3) Participation des communautés de communes

(*) Recettes par habitant hors fiscalité

Dépenses de fonctionnement par habitant

	Article	Montant	Dépenses par habitant
Fournitures	60	449 000,00	8,98
Services extérieurs	61	730 000,00	14,60
Marchés transport, tri, incinération	611	2 200 000,00	44,00
Marchés pour les déchetteries	611	1 520 000,00	30,40
Autres services extérieurs	62	292 500,00	5,85
Impôts et taxes	63	12 000,00	0,24
Charges de personnel	Chap.12	2 300 000,00	46,00
Autres charges de gestion courante	65	309 500,00	6,19
Intérêts des emprunts	66	45 000,00	0,90
Charges exceptionnelles	67	30 000,00	0,60
Provisions pour dépréciations	68	20 000,00	0,40
Amortissements	Art.042	351 399,01	7,03
Opération d'ordre	Art.042	10 000,00	0,20
Virement à la section d'investissement	Ligne 023	1 400 000,00	28,00
TOTAL DEPENSES		9 669 399,01	193,38

Envoyé en préfecture le 27/01/2025

Reçu en préfecture le 27/01/2025

Publié le 27 JAN. 2025

ID : 041-254102023-20250121-02_2025_DEL-DE

21/01/2025

S²LOW

INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement

	Article	Montant
Report résultat 2024	Art. 001	-153 196,09
FCTVA	Art 10222	25 000,00
Excédent de fonctionnement	1068	153 196,09
Emprunt	1641	500 000,00
Subvention compostage partagé	1312	9 769,50
Subvention collecte hors Foyer	1312	40 000,00
Virement de la section fonctionnement	Ligne 021	1 400 000,00
Amortissements	Chap. 040	351 399,01
Opération d'ordre	Chap. 041	10 000,00
TOTAL RECETTES		2 489 364,60

Dépenses d'investissement

Emprunts	Art.16411	198 168,51
Frais d'études	2031	60 000,00
Concessions et droits similaires	2051	2 000,00
Travaux déchetterie	2135	726 000,00
Travaux géothermie	2135	350 000,00
Sécurisation déchetteries	2135	15 000,00
Matériel de transport	2182	400 000,00
Matériel informatique	2183	25 000,00
Mobilier	2184	10 000,00
Autres immobilisations corporelles (bacs, composteurs, colonnes)	2188	540 000,00
Opération d'ordre	Art 040	10 000,00
Report résultat	001	153 196,09
TOTAL DEPENSES		2 489 364,60

 ValDem Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux 41100 VENDOME	DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N° 03-2025-DEL	Envoyé en préfecture le 27/01/2025 Reçu en préfecture le 27/01/2025 Publié le 27 JAN. 2025 ID : 041-254102023-20250121-03_2025_DEL-DE			
Objet : Fongibilité des crédits	Catégorie : Finances Divers	Date du comité : 21 janvier 2025 Date convocation : 15 janvier 2025			
Nombre de membres au moment du vote : - en exercice : 63 - présents : 34 - votants : 39	Résultat du vote : - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Pour : 39	Président de séance : Thierry BOULAY Secrétaire de séance : Nicolas HASLE			
Etaient présents : <table border="0"> <tr> <td> <u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry M BREDON Jérôme M CAPELLE Yves Mme CHESNESEC Anne Mme CHOUTEAU Monique M COURTIN Mickael M COURTOIS Julien M DESVAUX Philippe M FERRAND Arnaud Mr GARDRAT Benoît Mme GARNIER Annette </td> <td> M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas Mme HUET Karine Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph Mme MOREAU Marie-Hélène M MOUZDALIFA Rashidi Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc </td> <td> <u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M BRILLARD Jérôme M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M SAMSON Jean-Pierre <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie M RICHET Alain </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry M BREDON Jérôme M CAPELLE Yves Mme CHESNESEC Anne Mme CHOUTEAU Monique M COURTIN Mickael M COURTOIS Julien M DESVAUX Philippe M FERRAND Arnaud Mr GARDRAT Benoît Mme GARNIER Annette	M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas Mme HUET Karine Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph Mme MOREAU Marie-Hélène M MOUZDALIFA Rashidi Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M BRILLARD Jérôme M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M SAMSON Jean-Pierre <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie M RICHET Alain
<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry M BREDON Jérôme M CAPELLE Yves Mme CHESNESEC Anne Mme CHOUTEAU Monique M COURTIN Mickael M COURTOIS Julien M DESVAUX Philippe M FERRAND Arnaud Mr GARDRAT Benoît Mme GARNIER Annette	M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas Mme HUET Karine Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph Mme MOREAU Marie-Hélène M MOUZDALIFA Rashidi Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M BRILLARD Jérôme M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M SAMSON Jean-Pierre <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie M RICHET Alain			
Ont donné pouvoir : MME JEANTHEAU Nicole ayant donné pouvoir à Mme VAILLANT Jeanine M HERAULT Francis ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry M BARBIER Bruno ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte M CLAMENS Jean-Paul ayant donné pouvoir à M GARDRAT Benoît M COSME Thierry ayant donné pouvoir à M SALES Jean-Pierre	Ont assisté :				
Etaient absents excusés : <table border="0"> <tr> <td> <u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M BORD Anthime M BUCHERON Alain M CASROUGE Mickaël M CHAMBIER Philippe M DESSAY Eric M DHUY Dominique M FOURMONT Thierry M FOURNET-FAYARD Pierre M GAUTHIER Laurent </td> <td> Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M MINIER Benoît M OZAN Jean-Yves M PIGOREAU Albert M ROUSSELET Benoît </td> <td> <u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M BARBAN Mickaël M DESHAYES Guy M FREMERY Pascal M GAUTHIER Alain Mme LENTAIGNE Véronique M MENAGE Martial M NOURY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M BORD Anthime M BUCHERON Alain M CASROUGE Mickaël M CHAMBIER Philippe M DESSAY Eric M DHUY Dominique M FOURMONT Thierry M FOURNET-FAYARD Pierre M GAUTHIER Laurent	Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M MINIER Benoît M OZAN Jean-Yves M PIGOREAU Albert M ROUSSELET Benoît	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M BARBAN Mickaël M DESHAYES Guy M FREMERY Pascal M GAUTHIER Alain Mme LENTAIGNE Véronique M MENAGE Martial M NOURY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u>
<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M BORD Anthime M BUCHERON Alain M CASROUGE Mickaël M CHAMBIER Philippe M DESSAY Eric M DHUY Dominique M FOURMONT Thierry M FOURNET-FAYARD Pierre M GAUTHIER Laurent	Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M MINIER Benoît M OZAN Jean-Yves M PIGOREAU Albert M ROUSSELET Benoît	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M BARBAN Mickaël M DESHAYES Guy M FREMERY Pascal M GAUTHIER Alain Mme LENTAIGNE Véronique M MENAGE Martial M NOURY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u>			
Destinataires : 1 ex - Dossier Séance 1 ex - Registre des délibérations	Certifié exécutoire Le Président  Thierry BOULAY				

Le Président donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et, notamment l'article L. 5217-10-6,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2023-15 en date du 28 juin 2023 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à partir du 1^{er} janvier 2024,

Vu l'arrêté interministériel du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicables aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics,

Considérant que, ladite instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

Considérant que cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle,

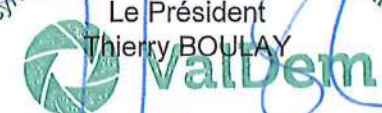
Considérant que l'assemblée délibérante est informée, alors, des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue de décisions prises dans le cadre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

PROPOSE :

Il est ainsi proposé au comité syndical d'autoriser le président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

DECIDE :

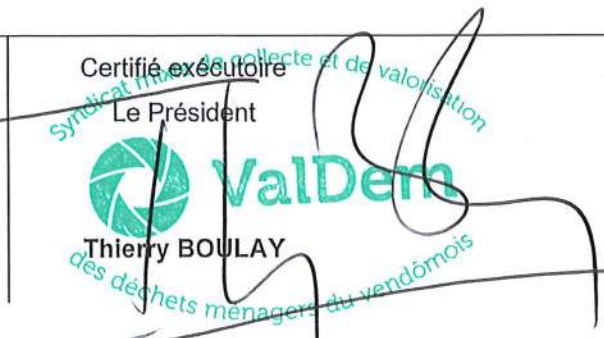
A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical autorise le président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.


Pour extrait conforme
Le Président
Thierry BOULAY

Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

 ValDem Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux 41100 VENDOME	DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N° 04-2025-DEL	Envoyé en préfecture le 27/01/2025 Reçu en préfecture le 27/01/2025 Publié le 27 JAN. 2025  ID : 041-254102023-20250121-04_2025_DEL-DE			
Objet : Dépenses pouvant être payé sans ordonnancement ou sans ordonnancement préalable	Catégorie : Finances Divers	Date du comité : 21 janvier 2025 Date convocation : 15 janvier 2025			
Nombre de membres au moment du vote : - en exercice : 63 - présents : 34 - votants : 39	Résultat du vote : - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Pour : 39	Président de séance : Thierry BOULAY Secrétaire de séance : Nicolas HASLE			
Etaient présents : <table border="0"> <tr> <td> <u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry M BREDON Jérôme M CAPELLE Yves Mme CHESNESEC Anne Mme CHOUTEAU Monique M COURTIN Mickael M COURTOIS Julien M DESVAUX Philippe M FERRAND Arnaud Mr GARDRAT Benoit Mme GARNIER Annette </td> <td> M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas Mme HUET Karine Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph Mme MOREAU Marie-Hélène M MOUZDALIFA Rashidi Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc </td> <td> <u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M BRILLARD Jérôme M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M SAMSON Jean-Pierre <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie M RICHET Alain </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry M BREDON Jérôme M CAPELLE Yves Mme CHESNESEC Anne Mme CHOUTEAU Monique M COURTIN Mickael M COURTOIS Julien M DESVAUX Philippe M FERRAND Arnaud Mr GARDRAT Benoit Mme GARNIER Annette	M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas Mme HUET Karine Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph Mme MOREAU Marie-Hélène M MOUZDALIFA Rashidi Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M BRILLARD Jérôme M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M SAMSON Jean-Pierre <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie M RICHET Alain
<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry M BREDON Jérôme M CAPELLE Yves Mme CHESNESEC Anne Mme CHOUTEAU Monique M COURTIN Mickael M COURTOIS Julien M DESVAUX Philippe M FERRAND Arnaud Mr GARDRAT Benoit Mme GARNIER Annette	M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas Mme HUET Karine Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph Mme MOREAU Marie-Hélène M MOUZDALIFA Rashidi Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M BRILLARD Jérôme M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M SAMSON Jean-Pierre <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie M RICHET Alain			
Ont donné pouvoir : MME JEANTHEAU Nicole ayant donné pouvoir à Mme VAILLANT Jeanine M HERAULT Francis ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry M BARBIER Bruno ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte M CLAMENS Jean-Paul ayant donné pouvoir à M GARDRAT Benoit M COSME Thierry ayant donné pouvoir à M SALES Jean-Pierre	Ont assisté :				
Etaient absents excusés : <table border="0"> <tr> <td> <u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M BORD Anthime M BUCHERON Alain M CASROUGE Mickaël M CHAMBIER Philippe M DESSAY Eric M DHUY Dominique M FOURMONT Thierry M FOURNET-FAYARD Pierre M GAUTHIER Laurent </td> <td> Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M MINIER Benoit M OZAN Jean-Yves M PIGOREAU Albert M ROUSSELET Benoît </td> <td> <u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M BARBAN Mickaël M DESHAYES Guy M FREMERY Pascal M GAUTHIER Alain Mme LENTAIGNE Véronique M MENAGE Martial M NOURY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M BORD Anthime M BUCHERON Alain M CASROUGE Mickaël M CHAMBIER Philippe M DESSAY Eric M DHUY Dominique M FOURMONT Thierry M FOURNET-FAYARD Pierre M GAUTHIER Laurent	Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M MINIER Benoit M OZAN Jean-Yves M PIGOREAU Albert M ROUSSELET Benoît	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M BARBAN Mickaël M DESHAYES Guy M FREMERY Pascal M GAUTHIER Alain Mme LENTAIGNE Véronique M MENAGE Martial M NOURY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u>
<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M BORD Anthime M BUCHERON Alain M CASROUGE Mickaël M CHAMBIER Philippe M DESSAY Eric M DHUY Dominique M FOURMONT Thierry M FOURNET-FAYARD Pierre M GAUTHIER Laurent	Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M MINIER Benoit M OZAN Jean-Yves M PIGOREAU Albert M ROUSSELET Benoît	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M BARBAN Mickaël M DESHAYES Guy M FREMERY Pascal M GAUTHIER Alain Mme LENTAIGNE Véronique M MENAGE Martial M NOURY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u>			
Destinataires : 1 ex - Dossier Séance 1 ex - Registre des délibérations	Certifié exécutoire Le Président   ValDem Thierry BOULAY des déchets ménagers du vendômois				

Le Président donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Le Président fait part à l'assemblée de l'arrêté du 16 février 2015 fixant les dépenses des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et des établissements publics de santé pouvant être payées sans ordonnancement, sans ordonnancement préalable ou avant service fait, et de la demande formulée par le comptable public.

PROPOSE :

Il propose d'autoriser le Service de gestion Comptable de Vendôme à payer :

- sans ordonnancement, les excédents de versement
- sans ordonnancement préalable, les dépenses des organismes ci-dessous :
 - les dépenses payées par l'intermédiaire d'une régie d'avance ;
 - le remboursement d'emprunts ;
 - le remboursement de lignes de trésorerie ;
 - les abonnements et consommations de carburant ainsi que les péages autoroutiers ;
 - les abonnements et consommations d'eau/ d'électricité/ de gaz ;
 - les abonnements et consommations de téléphone fixe, de téléphone mobile, de télévision et d'internet
 - les abonnements et consommations de chauffage urbain ;
 - les frais d'affranchissement postal et autres prestations de services relatives aux courriers ;
 - les prestations d'action sociales ;
 - les prestations au bénéfice des enfants scolarisés, des étudiants, et apprentis ;
 - les dépenses qui sont réglées par prélèvement bancaire en application de l'arrêté du 24 décembre 2012.
- avant service fait :
 - les locations immobilières ;
 - les fournitures d'eau, de gaz, et d'électricité ;
 - les abonnements à des revues et périodiques ;
 - les achats d'ouvrages et de publications ;
 - les fournitures d'accès à internet et abonnements téléphoniques ;

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical autorise le Service de gestion Comptable de Vendôme à payer :

- sans ordonnancement, les excédents de versement
- sans ordonnancement préalable, les dépenses des organismes ci-dessous :
 - les dépenses payées par l'intermédiaire d'une régie d'avance ;
 - le remboursement d'emprunts ;
 - le remboursement de lignes de trésorerie ;
 - les abonnements et consommations de carburant ainsi que les péages autoroutiers ;
 - les abonnements et consommations d'eau/ d'électricité/ de gaz ;
 - les abonnements et consommations de téléphone fixe, de téléphone mobile, de télévision et d'internet

- les abonnements et consommations de chauffage urbain ;
- les frais d'affranchissement postal et autres prestations de services relatives aux courriers ;
- les prestations d'action sociales ;
- les prestations au bénéfice des enfants scolarisés, des étudiants, et apprentis ;
- les dépenses qui sont réglées par prélèvement bancaire en application de l'arrêté du 24 décembre 2012.

➤ avant service fait :

- les locations immobilières ;
- les fournitures d'eau, de gaz, et d'électricité ;
- les abonnements à des revues et périodiques ;
- les achats d'ouvrages et de publications ;
- les fournitures d'accès à internet et abonnements téléphoniques ;

Pour extrait conforme
Le Président
Thierry BOULAY



ValDem

Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

 ValDem Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux 41100 VENDOME	DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N° 05-2025-DEL	Envoyé en préfecture le 27/01/2025 Reçu en préfecture le 27/01/2025 Publié le 27 JAN. 2025 ID : 041-254102023-20250121-05_2025_DEL-DE			
Objet : Autorisation relative aux dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025 (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)	Catégorie : Finances Décisions Budgétaires	Date du comité : 21 janvier 2025 Date convocation : 15 janvier 2025			
Nombre de membres au moment du vote : - en exercice : 63 - présents : 34 - votants : 39	Résultat du vote : - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Pour : 39	Président de séance : Thierry BOULAY Secrétaire de séance : Nicolas HASLE			
Etaient présents : <table border="0"> <tr> <td> <u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry M BREDON Jérôme M CAPELLE Yves Mme CHESNESEC Anne Mme CHOUTEAU Monique M COURTIN Mickael M COURTOIS Julien M DESVAUX Philippe M FERRAND Arnaud Mr GARDRAT Benoit Mme GARNIER Annette </td> <td> M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas Mme HUET Karine Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph Mme MOREAU Marie-Hélène M MOUZDALIFA Rashidi Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc </td> <td> <u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M BRILLARD Jérôme M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M SAMSON Jean-Pierre <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie M RICHEL Alain </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry M BREDON Jérôme M CAPELLE Yves Mme CHESNESEC Anne Mme CHOUTEAU Monique M COURTIN Mickael M COURTOIS Julien M DESVAUX Philippe M FERRAND Arnaud Mr GARDRAT Benoit Mme GARNIER Annette	M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas Mme HUET Karine Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph Mme MOREAU Marie-Hélène M MOUZDALIFA Rashidi Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M BRILLARD Jérôme M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M SAMSON Jean-Pierre <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie M RICHEL Alain
<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry M BREDON Jérôme M CAPELLE Yves Mme CHESNESEC Anne Mme CHOUTEAU Monique M COURTIN Mickael M COURTOIS Julien M DESVAUX Philippe M FERRAND Arnaud Mr GARDRAT Benoit Mme GARNIER Annette	M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas Mme HUET Karine Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph Mme MOREAU Marie-Hélène M MOUZDALIFA Rashidi Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M BRILLARD Jérôme M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M SAMSON Jean-Pierre <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie M RICHEL Alain			
Ont donné pouvoir : MME JEANTHEAU Nicole ayant donné pouvoir à Mme VAILLANT Jeanine M HERAULT Francis ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry M BARBIER Bruno ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte M CLAMENS Jean-Paul ayant donné pouvoir à M GARDRAT Benoit M COSME Thierry ayant donné pouvoir à M SALES Jean-Pierre		Ont assisté :			
Etaient absents excusés : <table border="0"> <tr> <td> <u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M BORD Anthime M BUCHERON Alain M CASROUGE Mickaël M CHAMBIER Philippe M DESSAY Eric M DHUY Dominique M FOURMONT Thierry M FOURNET-FAYARD Pierre M GAUTHIER Laurent </td> <td> Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M MINIER Benoit M OZAN Jean-Yves M PIGOREAU Albert M ROUSSELET Benoît </td> <td> <u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M BARBAN Mickaël M DESHAYES Guy M FREMERY Pascal M GAUTHIER Alain Mme LENTAIGNE Véronique M MENAGE Martial M NOURY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M BORD Anthime M BUCHERON Alain M CASROUGE Mickaël M CHAMBIER Philippe M DESSAY Eric M DHUY Dominique M FOURMONT Thierry M FOURNET-FAYARD Pierre M GAUTHIER Laurent	Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M MINIER Benoit M OZAN Jean-Yves M PIGOREAU Albert M ROUSSELET Benoît	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M BARBAN Mickaël M DESHAYES Guy M FREMERY Pascal M GAUTHIER Alain Mme LENTAIGNE Véronique M MENAGE Martial M NOURY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u>
<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M BORD Anthime M BUCHERON Alain M CASROUGE Mickaël M CHAMBIER Philippe M DESSAY Eric M DHUY Dominique M FOURMONT Thierry M FOURNET-FAYARD Pierre M GAUTHIER Laurent	Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M MINIER Benoit M OZAN Jean-Yves M PIGOREAU Albert M ROUSSELET Benoît	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M BARBAN Mickaël M DESHAYES Guy M FREMERY Pascal M GAUTHIER Alain Mme LENTAIGNE Véronique M MENAGE Martial M NOURY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u>			
Destinataires : 1 ex - Dossier Séance 1 ex - Registre des délibérations	Certifié exécutoire Le Président  ValDem des déchets ménagers du vendômois Thierry BOULAY				

Le Président donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

L'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que « *dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.* »

Ces « **crédits ouverts** » correspondent aux crédits nouveaux, ce qui **exclut les restes à réaliser (RAR)**.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

PROPOSE :

Pour mémoire, les dépenses réelles d'investissement du budget primitif **2024** et des décisions modificatives s'élèvent à **1 220 197.50 € (1 205 502.30 € de crédits nouveaux et 14 695.20 € de RAR)**, non compris le chapitre 16 « *Emprunts et dettes assimilées* ».

Sur la base de ce montant, les dépenses d'investissement peuvent ainsi être engagées, liquidées et mandatées dans la limite d'un montant maximal de **301 375.57 €** (soit 25% de **1 205 502.30 €**).

Le Conseil Syndical est saisi afin d'autoriser M. le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal, avant le vote du budget primitif **2025**, dans la limite d'un montant de **301 375.57 €**, selon la répartition ajustée suivante :

Chapitre ou opération	Imputation budgétaire	Code fonction	Nature de la dépense	Montant
Chapitre 20	2031	020	Étude géothermie	15 000€
Chapitre 21	2183	020	Matériel informatique	5 000 €
Chapitre 21	21881	020	Conteneurs omr et recyclables	40 000 €
Chapitre 21	2188	020	Broyeurs et colonnes	20 000 €
Chapitre 21	2135	020	Travaux déchetteries	20 000 €
				100 000 €

TOTAL = 100 000 € (inférieur au plafond autorisé de **301 375.57 €**)

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical d'autoriser M. le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal, avant le vote du budget primitif 2025, dans la limite d'un montant de **301 375.57 €**, selon la répartition ajustée suivante :

Envoyé en préfecture le 27/01/2025

Reçu en préfecture le 27/01/2025

Publié le 27 JAN. 2025

ID : 041-254102023-20250121-05_2025_DEL-DE

Chapitre ou opération	Imputation budgétaire	Code fonction	Nature de la dépense	Montant
Chapitre 20	2031	020	Étude géothermie	15 000€
Chapitre 21	2183	020	Matériel informatique	5 000 €
Chapitre 21	21881	020	Conteneurs OMR et recyclables	40 000 €
Chapitre 21	2188	020	Broyeurs et colonnes	20 000 €
Chapitre 21	2135	020	Travaux déchetteries	20 000 €
				100 000 €

TOTAL = 100 000 € (inférieur au plafond autorisé de **301 375.57 €**)

Pour extrait conforme

Le Président

Thierry BOULAY



ValDem

Syndicat mixte de collecte et de valorisation
des déchets ménagers du vendômois

Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

 ValDem Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux 41100 VENDOME	DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N° 06-2025-DEL	Envoyé en préfecture le 27/01/2025 Reçu en préfecture le 27/01/2025 Publié le 27 JAN. 2025 ID : 041-254102023-20250121-06_2025_DEL-DE			
Objet : Seuil de rattachement des charges et produits	Catégorie : Finances Divers	Date du comité : 21 janvier 2025 Date convocation : 15 janvier 2025			
Nombre de membres au moment du vote : ■ en exercice : 63 ■ présents : 34 ■ votants : 39	Résultat du vote : ■ Contre : 0 ■ Abstentions : 0 ■ Pour : 39	Président de séance : Thierry BOULAY Secrétaire de séance : Nicolas HASLE			
Etaient présents : <table border="0"> <tr> <td> <u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry M BREDON Jérôme M CAPELLE Yves Mme CHESNESEC Anne Mme CHOUTEAU Monique M COURTIN Mickael M COURTOIS Julien M DESVAUX Philippe M FERRAND Arnaud Mr GARDRAT Benoît Mme GARNIER Annette </td> <td> M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas Mme HUET Karine Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph Mme MOREAU Marie-Hélène M MOUZDALIFA Rashidi Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc </td> <td> <u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M BRILLARD Jérôme M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M SAMSON Jean-Pierre <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie M RICHET Alain </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry M BREDON Jérôme M CAPELLE Yves Mme CHESNESEC Anne Mme CHOUTEAU Monique M COURTIN Mickael M COURTOIS Julien M DESVAUX Philippe M FERRAND Arnaud Mr GARDRAT Benoît Mme GARNIER Annette	M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas Mme HUET Karine Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph Mme MOREAU Marie-Hélène M MOUZDALIFA Rashidi Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M BRILLARD Jérôme M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M SAMSON Jean-Pierre <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie M RICHET Alain
<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry M BREDON Jérôme M CAPELLE Yves Mme CHESNESEC Anne Mme CHOUTEAU Monique M COURTIN Mickael M COURTOIS Julien M DESVAUX Philippe M FERRAND Arnaud Mr GARDRAT Benoît Mme GARNIER Annette	M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas Mme HUET Karine Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph Mme MOREAU Marie-Hélène M MOUZDALIFA Rashidi Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M BRILLARD Jérôme M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M SAMSON Jean-Pierre <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie M RICHET Alain			
Ont donné pouvoir : MME JEANTHEAU Nicole ayant donné pouvoir à Mme VAILLANT Jeanine M HERAULT Francis ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry M BARBIER Bruno ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte M CLAMENS Jean-Paul ayant donné pouvoir à M GARDRAT Benoît M COSME Thierry ayant donné pouvoir à M SALES Jean-Pierre		Ont assisté :			
Etaient absents excusés : <table border="0"> <tr> <td> <u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M BORD Anthime M BUCHERON Alain M CASROUGE Mickaël M CHAMBIER Philippe M DESSAY Eric M DHUY Dominique M FOURMONT Thierry M FOURNET-FAYARD Pierre M GAUTHIER Laurent </td> <td> Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M MINIER Benoît M OZAN Jean-Yves M PIGOREAU Albert M ROUSSELET Benoît </td> <td> <u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M BARBAN Mickaël M DESHAYES Guy M FREMERY Pascal M GAUTHIER Alain Mme LENTAIGNE Véronique M MENAGE Martial M NOURY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M BORD Anthime M BUCHERON Alain M CASROUGE Mickaël M CHAMBIER Philippe M DESSAY Eric M DHUY Dominique M FOURMONT Thierry M FOURNET-FAYARD Pierre M GAUTHIER Laurent	Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M MINIER Benoît M OZAN Jean-Yves M PIGOREAU Albert M ROUSSELET Benoît	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M BARBAN Mickaël M DESHAYES Guy M FREMERY Pascal M GAUTHIER Alain Mme LENTAIGNE Véronique M MENAGE Martial M NOURY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u>
<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M BORD Anthime M BUCHERON Alain M CASROUGE Mickaël M CHAMBIER Philippe M DESSAY Eric M DHUY Dominique M FOURMONT Thierry M FOURNET-FAYARD Pierre M GAUTHIER Laurent	Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M MINIER Benoît M OZAN Jean-Yves M PIGOREAU Albert M ROUSSELET Benoît	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M BARBAN Mickaël M DESHAYES Guy M FREMERY Pascal M GAUTHIER Alain Mme LENTAIGNE Véronique M MENAGE Martial M NOURY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u>			
Destinataires : 1 ex - Dossier Séance 1 ex - Registre des délibérations	Certifié exécutoire Le Président  Thierry BOULAY				

Le Président donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

La collectivité est concernée par l'obligation de rattachement des charges et produits à l'exercice qui a pour objet la production des résultats budgétaires sincères.

Pour les dépenses, il s'agit des dépenses de fonctionnement engagées avec service fait et non mandatées au 31 décembre. Pour les produits, il s'agit de recettes de fonctionnement non mises en recouvrement et correspondant à des prestations effectuées avant le 31 décembre.

Le caractère obligatoire de rattachement des charges et produits à l'exercice peut cependant faire l'objet d'aménagements lorsque les charges et produits à rattacher ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence financière significative sur les résultats de l'exercice et leur sincérité. En outre, le rattachement des charges et produits récurrents, comptabilisés de manière répétitive, chaque trimestre, chaque semestre n'est pas obligatoire à partir du moment où les produits et charges relatifs à une année entière auront été comptabilisés.

PROPOSE :

Le président propose de fixer le seuil de rattachement des autres charges et produits à 15 000 euros.

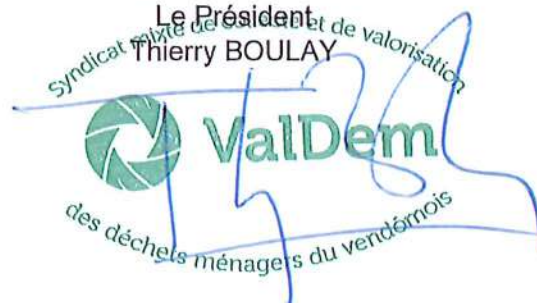
DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical autorise M. le Président à fixer le seuil de rattachement des autres charges et produits à 15 000 euros.

Pour extrait conforme

Le Président

Thierry BOULAY



Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

 ValDem Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux 41100 VENDOME	DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N° 07-2025-DEL	Envoyé en préfecture le 27/01/2025 Reçu en préfecture le 27/01/2025 Publié le 27 JAN. 2025 ID : 041-254102023-20250121-07_2025_DEL-DE			
Objet : Désaffectation et déclassement des parcelles de Lignières pour parc photovoltaïque annule et remplace la délibération n°51-2024	Catégorie : Domaines de compétences par thèmes <i>Environnement</i>	Date du comité : 21 janvier 2025 Date convocation : 15 janvier 2025			
Nombre de membres au moment du vote : ▪ en exercice : 63 ▪ présents : 34 ▪ votants : 39	Résultat du vote : ▪ Contre : 0 ▪ Abstentions : 0 ▪ Pour : 39	Président de séance : Thierry BOULAY Secrétaire de séance : Nicolas HASLE			
Etaient présents : <table border="0"> <tr> <td> <u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry M BREDON Jérôme M CAPELLE Yves Mme CHESNESEC Anne Mme CHOUTEAU Monique M COURTIN Mickael M COURTOIS Julien M DESVAUX Philippe M FERRAND Arnaud Mr GARDRAT Benoit Mme GARNIER Annette </td> <td> M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas Mme HUET Karine Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph Mme MOREAU Marie-Hélène M MOUZDALIFA Rashidi Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc </td> <td> <u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M BRILLARD Jérôme M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M SAMSON Jean-Pierre <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie M RICHET Alain </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry M BREDON Jérôme M CAPELLE Yves Mme CHESNESEC Anne Mme CHOUTEAU Monique M COURTIN Mickael M COURTOIS Julien M DESVAUX Philippe M FERRAND Arnaud Mr GARDRAT Benoit Mme GARNIER Annette	M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas Mme HUET Karine Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph Mme MOREAU Marie-Hélène M MOUZDALIFA Rashidi Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M BRILLARD Jérôme M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M SAMSON Jean-Pierre <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie M RICHET Alain
<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry M BREDON Jérôme M CAPELLE Yves Mme CHESNESEC Anne Mme CHOUTEAU Monique M COURTIN Mickael M COURTOIS Julien M DESVAUX Philippe M FERRAND Arnaud Mr GARDRAT Benoit Mme GARNIER Annette	M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas Mme HUET Karine Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph Mme MOREAU Marie-Hélène M MOUZDALIFA Rashidi Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M BRILLARD Jérôme M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M SAMSON Jean-Pierre <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie M RICHET Alain			
Ont donné pouvoir : MME JEANTHEAU Nicole ayant donné pouvoir à Mme VAILLANT Jeanine M HERAULT Francis ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry M BARBIER Bruno ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte M CLAMENS Jean-Paul ayant donné pouvoir à M GARDRAT Benoit M COSME Thierry ayant donné pouvoir à M SALES Jean-Pierre		Ont assisté :			
Etaient absents excusés : <table border="0"> <tr> <td> <u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M BORD Anthime M BUCHERON Alain M CASROUGE Mickaël M CHAMBIER Philippe M DESSAY Eric M DHUY Dominique M FOURMONT Thierry M FOURNET-FAYARD Pierre M GAUTHIER Laurent </td> <td> Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M MINIER Benoit M OZAN Jean-Yves M PIGOREAU Albert M ROUSSELET Benoît </td> <td> <u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M BARBAN Mickaël M DESHAYES Guy M FREMERY Pascal M GAUTHIER Alain Mme LENTAIGNE Véronique M MENAGE Martial M NOURY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M BORD Anthime M BUCHERON Alain M CASROUGE Mickaël M CHAMBIER Philippe M DESSAY Eric M DHUY Dominique M FOURMONT Thierry M FOURNET-FAYARD Pierre M GAUTHIER Laurent	Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M MINIER Benoit M OZAN Jean-Yves M PIGOREAU Albert M ROUSSELET Benoît	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M BARBAN Mickaël M DESHAYES Guy M FREMERY Pascal M GAUTHIER Alain Mme LENTAIGNE Véronique M MENAGE Martial M NOURY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u>
<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M BORD Anthime M BUCHERON Alain M CASROUGE Mickaël M CHAMBIER Philippe M DESSAY Eric M DHUY Dominique M FOURMONT Thierry M FOURNET-FAYARD Pierre M GAUTHIER Laurent	Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M MINIER Benoit M OZAN Jean-Yves M PIGOREAU Albert M ROUSSELET Benoît	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M BARBAN Mickaël M DESHAYES Guy M FREMERY Pascal M GAUTHIER Alain Mme LENTAIGNE Véronique M MENAGE Martial M NOURY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u>			
Destinataires : 1 ex - Dossier Séance 1 ex – Registre des délibérations	Certifié exécutoire Le Président  Thierry BOULAY  Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du vendômois				

Le Président donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Par la délibération n°2262023 en date du 28 juin 2023 le Comité syndical a acté le principe de participation de ValDem au capital d'une société à hauteur de 2,5%, ayant pour objet la production d'énergies renouvelables ;

Par délibération n° 50-2024 en date du 16 octobre 2024, le comité syndical a autorisé le président à signer un bail emphytéotique avec la SAS « SOLEIL de Lignièrès » (SAS créée spécialement pour cette opération) pour l'installation d'un parc photovoltaïque sur les parcelles cadastrée A 14, 888, 19, 32, 16, 35, 17, 36, 887, 30, 27, 885, 13, 18, 20, 886, 34, 15, 31, 1064 et 33 appartenant au syndicat ValDem.

Ces parcelles concernent l'ancien site du Parmenier à Lignièrès, ancienne décharge qui avait reçu par arrêté préfectoral n°2672 du 13 août 1986 l'autorisation d'exploiter une décharge contrôlée de résidus urbains.

L'activité du site de Parmenier sur la commune de Lignièrès a pris fin en 2003 et par arrêté préfectoral complémentaire n°2009-82-5 du 23 mars 2009 relatif à la mise en sécurité et à la réalisation d'une étude de réhabilitation, cette ancienne décharge a été entièrement réhabilitée en 2012, dans l'optique de recevoir un champ photovoltaïque.

C'est d'ailleurs l'arrêté préfectoral n° 41-2022-04-08-00002 du 8 avril 2022 complémentaire qui est venu modifier les conditions de remise en état de l'installation de stockage des déchets non dangereux située au lieu-dit Parmenier sur la commune de Lignièrès pour implanter et exploiter une centrale photovoltaïque.

Dans les faits le traitement des déchets est une mission de service public. Le site de Parmenier sur la commune de Lignièrès était donc affecté à une mission de service public impliquant, de fait, que les parcelles cadastrées A 14, 888, 19, 32, 16, 35, 17, 36, 887, 30, 27, 885, 13, 18, 20, 886, 34, 15, 31, 1064 et 33 étaient enregistrées dans le domaine public du syndicat.

Or, si le site est bien désaffecté depuis 2012, aucun acte juridique n'en a prononcé le déclassement. Dès lors, préalablement à la signature du bail emphytéotique avec la SAS « SOLEIL de Lignièrès » (SAS créée spécialement pour cette opération) sur lequel le comité syndical s'est prononcé lors de la séance du 16 octobre 2024, il convient de prononcer le déclassement desdites parcelles du domaine public et de les intégrer au domaine privé du syndicat ValDem.

Par délibération n°51-2024 le comité syndical a délibéré favorablement pour constater la désaffectation des parcelles A14, 888,19, 32,16, 35,17, 25, 887, 30, 27, 885,13,18, 20, 886, 34,15, 31, 1064 et 33 ainsi que leur déclassement du domaine public et leur intégration dans le domaine privé du syndicat ValDem.

Cette délibération ayant été prise après la délibération n°50-20024 autorisant le président à signer le bail emphytéotique avec la SAS « SOLEIL de Lignièrès », les notaires respectifs ont fait la demande de reprendre ces deux délibérations dans l'ordre inverse.



PROPOSE :

Il est proposé :

- de constater la désaffectation des parcelles cadastrée A 14, 888, 19, 32, 16, 35, 17, 36, 887, 30, 27, 885, 13, 18, 20, 886, 34, 15, 31, 1064 et 33 en tant qu'elles ne sont plus utilisées pour le service public de traitement des déchets, ni aucun autre service et qu'elles ne sont pas ouvertes au public ;
- d'en prononcer le déclassement du domaine public et de les intégrer au domaine privé du syndicat ValDem.
- De préciser que cette délibération annule et remplace la délibération n° n°51-2024

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical :

- constate la désaffectation des parcelles cadastrée A 14, 888, 19, 32, 16, 35, 17, 36, 887, 30, 27, 885, 13, 18, 20, 886, 34, 15, 31, 1064 et 33 en tant qu'elles ne sont plus utilisées pour le service public de traitement des déchets, ni aucun autre service et qu'elles ne sont pas ouvertes au public ;
- prononce le déclassement du domaine public et de les intégrer au domaine privé du syndicat ValDem.
- précise que cette délibération annule et remplace la délibération n°51-2024

Pour extrait conforme

Le Président

Thierry BOULAY

Syndicat mixte de collecte et de valorisation
ValDem
des déchets ménagers du vendômois

Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

 ValDem Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux 41100 VENDOME	DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N° 08-2025-DEL	Envoyé en préfecture le 27/01/2025 Reçu en préfecture le 27/01/2025 Publié le 27 JAN. 2025 ID : 041-254102023-20250121-08_2025_DEL-DE						
Objet : Signature Bail Emphytéotique Soleil de Lignières - annule et remplace la délibération n°50-2024	Catégorie : Domaines de compétences par thèmes <i>Environnement</i>	Date du comité : 21 janvier 2025 Date convocation : 15 janvier 2025						
Nombre de membres au moment du vote : - en exercice : 63 - présents : 34 - votants : 39	Résultat du vote : - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Pour : 39	Président de séance : Thierry BOULAY Secrétaire de séance : Nicolas HASLE						
Etaient présents : <table border="0"> <tr> <td data-bbox="236 712 534 757"> <u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> </td> <td data-bbox="671 757 959 1115"> M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas Mme HUET Karine Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph Mme MOREAU Marie-Hélène M MOUZDALIFA Rashidi Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc </td> <td data-bbox="1007 734 1342 1025"> <u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M BRILLARD Jérôme M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M SAMSON Jean-Pierre <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie M RICHET Alain </td> </tr> <tr> <td data-bbox="236 779 576 1070"> Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry M BREDON Jérôme M CAPELLE Yves Mme CHESNESEC Anne Mme CHOUTEAU Monique M COURTIN Mickael M COURTOIS Julien M DESVAUX Philippe M FERRAND Arnaud Mr GARDRAT Benoit Mme GARNIER Annette </td> <td></td> <td></td> </tr> </table>			<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u>	M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas Mme HUET Karine Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph Mme MOREAU Marie-Hélène M MOUZDALIFA Rashidi Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M BRILLARD Jérôme M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M SAMSON Jean-Pierre <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie M RICHET Alain	Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry M BREDON Jérôme M CAPELLE Yves Mme CHESNESEC Anne Mme CHOUTEAU Monique M COURTIN Mickael M COURTOIS Julien M DESVAUX Philippe M FERRAND Arnaud Mr GARDRAT Benoit Mme GARNIER Annette		
<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u>	M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas Mme HUET Karine Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph Mme MOREAU Marie-Hélène M MOUZDALIFA Rashidi Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M BRILLARD Jérôme M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M SAMSON Jean-Pierre <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie M RICHET Alain						
Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry M BREDON Jérôme M CAPELLE Yves Mme CHESNESEC Anne Mme CHOUTEAU Monique M COURTIN Mickael M COURTOIS Julien M DESVAUX Philippe M FERRAND Arnaud Mr GARDRAT Benoit Mme GARNIER Annette								
Ont donné pouvoir : MME JEANTHEAU Nicole ayant donné pouvoir à Mme VAILLANT Jeanine M HERAULT Francis ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry M BARBIER Bruno ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte M CLAMENS Jean-Paul ayant donné pouvoir à M GARDRAT Benoit M COSME Thierry ayant donné pouvoir à M SALES Jean-Pierre	Ont assisté :							
Etaient absents excusés : <table border="0"> <tr> <td data-bbox="236 1451 544 1496"> <u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> </td> <td data-bbox="671 1518 948 1664"> Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M MINIER Benoit M OZAN Jean-Yves M PIGOREAU Albert M ROUSSELET Benoit </td> <td data-bbox="1007 1456 1310 1720"> <u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M BARBAN Mickaël M DESHAYES Guy M FREMERY Pascal M GAUTHIER Alain Mme LENTAIGNE Véronique M MENAGE Martial M NOURY Paul </td> </tr> <tr> <td data-bbox="236 1523 528 1787"> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M BORD Anthime M BUCHERON Alain M CASROUGE Mickaël M CHAMBIER Philippe M DESSAY Eric M DHUY Dominique M FOURMONT Thierry M FOURNET-FAYARD Pierre M GAUTHIER Laurent </td> <td></td> <td data-bbox="1007 1742 1305 1792"> <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u>	Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M MINIER Benoit M OZAN Jean-Yves M PIGOREAU Albert M ROUSSELET Benoit	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M BARBAN Mickaël M DESHAYES Guy M FREMERY Pascal M GAUTHIER Alain Mme LENTAIGNE Véronique M MENAGE Martial M NOURY Paul	Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M BORD Anthime M BUCHERON Alain M CASROUGE Mickaël M CHAMBIER Philippe M DESSAY Eric M DHUY Dominique M FOURMONT Thierry M FOURNET-FAYARD Pierre M GAUTHIER Laurent		<u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u>
<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u>	Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M MINIER Benoit M OZAN Jean-Yves M PIGOREAU Albert M ROUSSELET Benoit	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M BARBAN Mickaël M DESHAYES Guy M FREMERY Pascal M GAUTHIER Alain Mme LENTAIGNE Véronique M MENAGE Martial M NOURY Paul						
Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M BORD Anthime M BUCHERON Alain M CASROUGE Mickaël M CHAMBIER Philippe M DESSAY Eric M DHUY Dominique M FOURMONT Thierry M FOURNET-FAYARD Pierre M GAUTHIER Laurent		<u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u>						
Destinataires : 1 ex - Dossier Séance 1 ex - Registre des délibérations	Certifié exécutoire Le Président  Thierry BOULAY							

Envoyé en préfecture le 27/01/2025

Reçu en préfecture le 27/01/2025

Publié le 27 JAN. 2025

ID : 041-254102023-20250121-08_2025_DEL-DE

Le Président donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

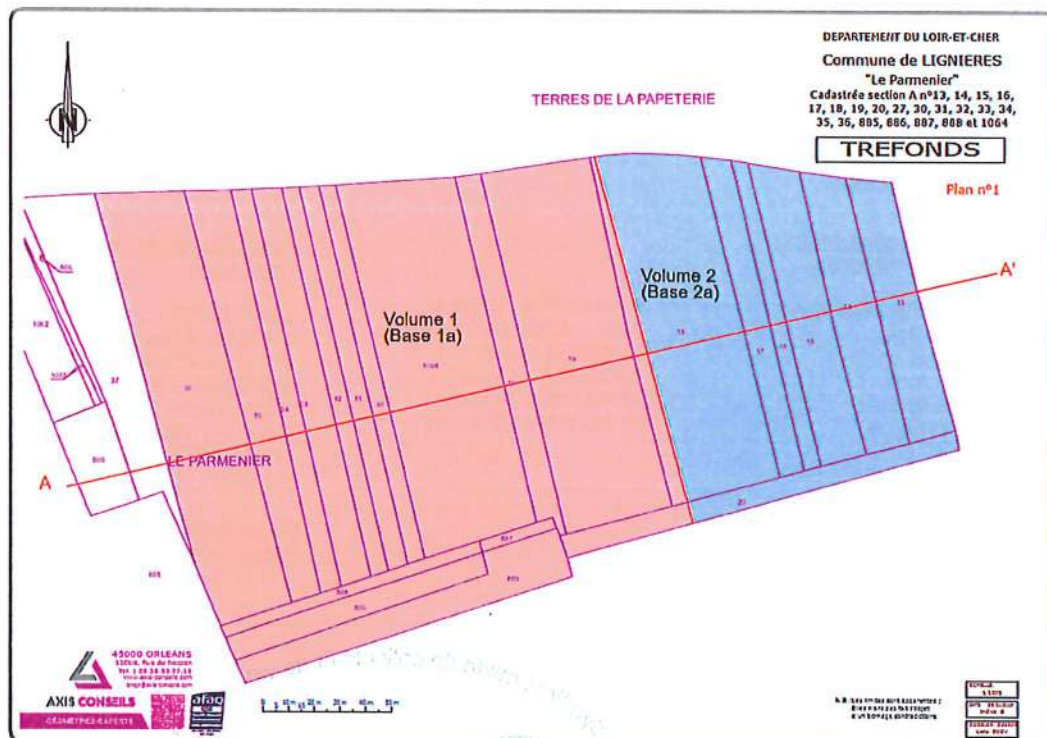
A la Suite de la signature de la promesse de bail emphytéotique le 1er mars 2021 pour l'accueil d'un champ photovoltaïque sur l'ancienne décharge de Lignièrès, il convient de signer le bail définitif puisque le projet rentre dans sa phase opérationnelle.

Par délibération n°50-2024, le comité syndical a délibéré favorablement pour autoriser le président à signer le bail emphytéotique avec la SAS « SOLEIL de Lignièrès » (SAS créée spécialement pour cette opération) dont ValDem détient 2,5 % de part de capital, en lieu et place de EneR CENTRE VAL-DE-LOIRE (ancien bénéficiaire).

Cette délibération ayant été prise avant la délibération n°51-2024 constatant la désaffectation des parcelles cadastrée A 14, 888, 19, 32, 16, 35, 17, 36, 887, 30, 27, 885, 13, 18, 20, 886, 34, 15, 31, 1064 et 33 et prononçant leur déclassement du domaine public et leur intégration au domaine privé du syndicat ValDem, les notaires respectifs ont fait la demande de reprendre ces deux délibérations dans l'ordre inverse.

Par ailleurs, le projet du géomètre précise que l'ensemble immobilier à usage de centre de stockage de déchets non dangereux est formé de plusieurs sous-ensemble d'une affectation hétérogène dotés d'une certaine indépendance technique et fonctionnelle.

Pour cette raison, il a été décidé d'établir un état descriptif de division volumétrique et de le diviser en DEUX VOLUMES ne comprenant aucune quote-part indivise de parties communes, mais seulement liés entre eux par des relations de servitudes créées, d'une part pour tenir compte de l'imbrication et de la superposition des VOLUMES et d'autre part, pour permettre une utilisation rationnelle de certains éléments présentant un intérêt collectif.

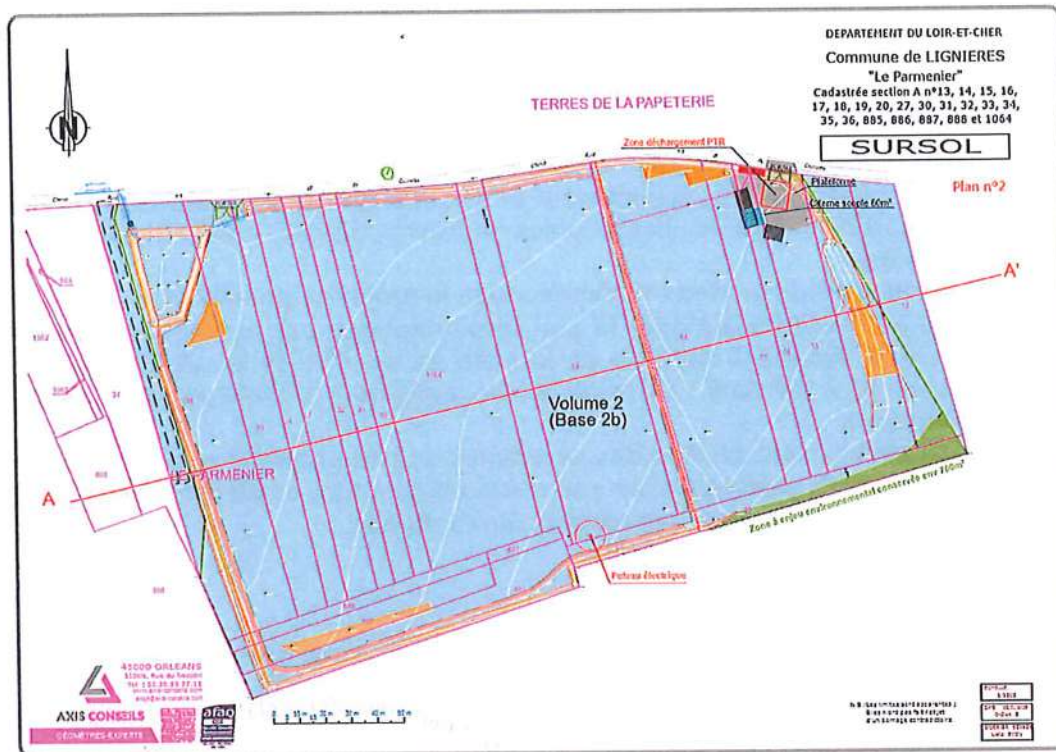


Envoyé en préfecture le 27/01/2025

Reçu en préfecture le 27/01/2025

Publié le 27 JAN. 2025

ID : 041-254102023-20250121-08_2025_DEL-DE



Le volume 1 (1a) d'une superficie de 32 758 m² environ correspondant à des épaisseurs de de tréfonds sans limitation de profondeur en dessous du sursol défini à une profondeur de 0.10 m sous le terrain naturel figurant sous teinte rose au plan ci-dessus.

Le volume 2 est constitué par un volume unique BASE 2 a défini comme suit :

- BASE (2a) d'une superficie de 13 992 m² environ correspondant à des épaisseurs de tréfonds sans limitation de profondeur en dessous du sursol défini à une profondeur de 0 m sous le terrain naturel figurant sous teinte bleue au plan ci-dessus,
- BASE (2b) d'une superficie de 46 750 m² environ correspondant la totalité de l'espace aérien, au-dessous du tréfonds défini à une profondeur de 0 m et 0.10 m sur le terrain naturel figurant sous teinte bleue au plan ci-dessus.

PROPOSE :

Il est demandé au comité Syndical de bien vouloir :

- autoriser le Président à signer le bail emphytéotique entre la SAS « SOLEIL de Lignières » (SAS créée spécialement pour cette opération) dont ValDem détient 2.5% de part de capital, en lieu et place de EneR CENTRE-VAL DE LOIRE (ancien bénéficiaire),
- autoriser la division en deux volumes selon le projet du géomètre,
- autoriser le Président à signer le bail emphytéotique sur le volume 2, pour une durée de 30 années à compter de la mise en service de la centrale, pour une redevance de 2 337,50 € TTC (budget non assujéti à la TVA) par an et révisable annuellement,
- autoriser pour la constitution des servitudes sur les volumes non donné à bail,
- acter un pacte de préférence, en cas d'aliénation à titre onéreux des biens loués, au profit du preneur, pendant toute la durée du bail.

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical :

- autorise le Président à signer le bail emphytéotique entre la SAS « SOLEIL de Lignières » (SAS créée spécialement pour cette opération) dont ValDem détient 2.5% de part de capital, en lieu et place de EneR CENTRE-VAL DE LOIRE (ancien bénéficiaire),
- autorise la division en deux volumes selon le projet du géomètre,
- autorise le Président à signer le bail emphytéotique sur le volume 2, pour une durée de 30 années à compter de la mise en service de la centrale, pour une redevance de 2 337,50 € TTC (budget non assujetti à la TVA) par an et révisable annuellement,
- autorise pour la constitution des servitudes sur les volumes non donné à bail,
- acte un pacte de préférence, en cas d'aliénation à titre onéreux des biens loués, au profit du preneur, pendant toute la durée du bail.

Pour extrait conforme

Le Président

Thierry BOULAY



Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

 ValDem Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux 41100 VENDOME	DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N° 09-2025-DEL	Envoyé en préfecture le 27/01/2025 Reçu en préfecture le 27/01/2025 Publié le 27 JAN. 2025 ID : 041-254102023-20250121-09_2025_DEL-DE									
Objet : Demande de subvention pour les études thermiques et les travaux réalisés par la suite - annule et remplace la délibération n°58-2023	Catégorie : Finances locales <i>Subventions</i>	Date du comité : 21 janvier 2025 Date convocation : 15 janvier 2025									
Nombre de membres au moment du vote : - en exercice : 63 - présents : 34 - votants : 39	Résultat du vote : - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Pour : 39	Président de séance : Thierry BOULAY Secrétaire de séance : Nicolas HASLE									
Etaient présents : <table border="0"> <tr> <td data-bbox="236 701 536 752"> <u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> </td> <td data-bbox="671 752 962 1104"> M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas Mme HUET Karine Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph Mme MOREAU Marie-Hélène M MOUZDALIFA Rashidi Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc </td> <td data-bbox="1007 730 1265 775"> <u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="236 775 576 1059"> Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry M BREDON Jérôme M CAPELLE Yves Mme CHESNESEC Anne Mme CHOUTEAU Monique M COURTIN Mickael M COURTOIS Julien M DESVAUX Philippe M FERRAND Arnaud Mr GARDRAT Benoit Mme GARNIER Annette </td> <td data-bbox="1007 797 1262 891"> M BRILLARD Jérôme M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M SAMSON Jean-Pierre </td> <td data-bbox="1007 913 1342 943"> <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> </td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td data-bbox="1007 965 1193 1010"> Mme DINH Sophie M RICHET Alain </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u>	M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas Mme HUET Karine Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph Mme MOREAU Marie-Hélène M MOUZDALIFA Rashidi Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u>	Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry M BREDON Jérôme M CAPELLE Yves Mme CHESNESEC Anne Mme CHOUTEAU Monique M COURTIN Mickael M COURTOIS Julien M DESVAUX Philippe M FERRAND Arnaud Mr GARDRAT Benoit Mme GARNIER Annette	M BRILLARD Jérôme M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M SAMSON Jean-Pierre	<u>Communauté Beauce Val de Loire</u>			Mme DINH Sophie M RICHET Alain
<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u>	M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas Mme HUET Karine Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph Mme MOREAU Marie-Hélène M MOUZDALIFA Rashidi Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u>									
Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry M BREDON Jérôme M CAPELLE Yves Mme CHESNESEC Anne Mme CHOUTEAU Monique M COURTIN Mickael M COURTOIS Julien M DESVAUX Philippe M FERRAND Arnaud Mr GARDRAT Benoit Mme GARNIER Annette	M BRILLARD Jérôme M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M SAMSON Jean-Pierre	<u>Communauté Beauce Val de Loire</u>									
		Mme DINH Sophie M RICHET Alain									
Ont donné pouvoir : MME JEANTHEAU Nicole ayant donné pouvoir à Mme VAILLANT Jeanine M HERAULT Francis ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry M BARBIER Bruno ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte M CLAMENS Jean-Paul ayant donné pouvoir à M GARDRAT Benoit M COSME Thierry ayant donné pouvoir à M SALES Jean-Pierre	Ont assisté :										
Etaient absents excusés : <table border="0"> <tr> <td data-bbox="236 1447 544 1491"> <u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> </td> <td data-bbox="671 1514 946 1653"> Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M MINIER Benoît M OZAN Jean-Yves M PIGOREAU Albert M ROUSSELET Benoît </td> <td data-bbox="1007 1447 1310 1496"> <u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="236 1514 528 1776"> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M BORD Anthime M BUCHERON Alain M CASROUGE Mickaël M CHAMBIER Philippe M DESSAY Eric M DHUY Dominique M FOURMONT Thierry M FOURNET-FAYARD Pierre M GAUTHIER Laurent </td> <td data-bbox="1007 1514 1294 1709"> M ARZELIER Hugues M BARBAN Mickaël M DESHAYES Guy M FREMERY Pascal M GAUTHIER Alain Mme LENTAIGNE Véronique M MENAGE Martial M NOURY Paul </td> <td data-bbox="1007 1731 1302 1783"> <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u>	Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M MINIER Benoît M OZAN Jean-Yves M PIGOREAU Albert M ROUSSELET Benoît	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u>	Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M BORD Anthime M BUCHERON Alain M CASROUGE Mickaël M CHAMBIER Philippe M DESSAY Eric M DHUY Dominique M FOURMONT Thierry M FOURNET-FAYARD Pierre M GAUTHIER Laurent	M ARZELIER Hugues M BARBAN Mickaël M DESHAYES Guy M FREMERY Pascal M GAUTHIER Alain Mme LENTAIGNE Véronique M MENAGE Martial M NOURY Paul	<u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u>			
<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u>	Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M MINIER Benoît M OZAN Jean-Yves M PIGOREAU Albert M ROUSSELET Benoît	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u>									
Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M BORD Anthime M BUCHERON Alain M CASROUGE Mickaël M CHAMBIER Philippe M DESSAY Eric M DHUY Dominique M FOURMONT Thierry M FOURNET-FAYARD Pierre M GAUTHIER Laurent	M ARZELIER Hugues M BARBAN Mickaël M DESHAYES Guy M FREMERY Pascal M GAUTHIER Alain Mme LENTAIGNE Véronique M MENAGE Martial M NOURY Paul	<u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u>									
Destinataires : 1 ex - Dossier Séance 1 ex - Registre des délibérations	Certifié exécutoire Le Président  Thierry BOULAY										

Le Président donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Cette délibération annule et remplace la délibération n°58-2023 du 5 décembre 2023 en raison d'une erreur matérielle.

ValDem souhaite faire réaliser une étude thermique de chacun de ses bâtiments administratifs, afin de savoir quelles sont les préconisations les plus essentielles à réaliser et quels sont les montants de travaux à réaliser.

Ces études permettront de déterminer des priorités et de savoir à quelle hauteur engager une enveloppe financière,

PROPOSE :

- de donner son accord pour réaliser les études thermiques des bâtiments administratifs de ValDem pour un montant de 5 400€ TTC,
- de solliciter le Pays du Vendômois pour obtenir une subvention pouvant atteindre 60 % du montant maximum,
- de s'engager à prendre en charge le reste à charge à hauteur minimum de 50 % soit 2 700€,
- d'inscrire les crédits au budget,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires,
- de préciser que cette délibération annule et remplace la délibération n° n°58-2023 du 5 décembre 2023

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical :

- donne son accord pour réaliser les études thermiques des bâtiments administratifs de ValDem pour un montant de 5 400€ TTC,
- sollicite le Pays du Vendômois pour obtenir une subvention pouvant atteindre 60 % du montant maximum,
- s'engage à prendre en charge le reste à charge à hauteur minimum de 50 % soit 2 700€,
- inscrit les crédits au budget,
- autorise le Président à signer tous les actes nécessaires,
- précise que cette délibération annule et remplace la délibération n° n°58-2023 du 5 décembre 2023

Pour extrait conforme

Le Président

Thierry BOULAY



ValDem

syndicat mixte des déchets ménagers du vendômois

Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

 ValDem Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux 41100 VENDOME	DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N° 10-2025-DEL	Envoyé en préfecture le 27/01/2025 Reçu en préfecture le 27/01/2025 Publié le 27 JAN. 2025 ID : 041-254102023-20250121-10_2025_DEL-DE			
Objet : Demande de subvention DETR – Mise en place d'une géothermie par sondes et travaux d'isolation sur les sites administratif et technique de VALDEM	Catégorie : Finances locales <i>Subventions</i>	Date du comité : 21 janvier 2025 Date convocation : 15 janvier 2025			
Nombre de membres au moment du vote : ▪ en exercice : 63 ▪ présents : 34 ▪ votants : 39	Résultat du vote : ▪ Contre : 0 ▪ Abstentions : 0 ▪ Pour : 39	Président de séance : Thierry BOULAY Secrétaire de séance : Nicolas HASLE			
Etaient présents : <table border="0"> <tr> <td> <u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry M BREDON Jérôme M CAPELLE Yves Mme CHESNESEC Anne Mme CHOUTEAU Monique M COURTIN Mickael M COURTOIS Julien M DESVAUX Philippe M FERRAND Arnaud Mr GARDRAT Benoît Mme GARNIER Annette </td> <td> M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas Mme HUET Karine Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph Mme MOREAU Marie-Hélène M MOUZDALIFA Rashidi Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc </td> <td> <u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M BRILLARD Jérôme M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M SAMSON Jean-Pierre <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie M RICHET Alain </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry M BREDON Jérôme M CAPELLE Yves Mme CHESNESEC Anne Mme CHOUTEAU Monique M COURTIN Mickael M COURTOIS Julien M DESVAUX Philippe M FERRAND Arnaud Mr GARDRAT Benoît Mme GARNIER Annette	M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas Mme HUET Karine Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph Mme MOREAU Marie-Hélène M MOUZDALIFA Rashidi Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M BRILLARD Jérôme M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M SAMSON Jean-Pierre <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie M RICHET Alain
<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry M BREDON Jérôme M CAPELLE Yves Mme CHESNESEC Anne Mme CHOUTEAU Monique M COURTIN Mickael M COURTOIS Julien M DESVAUX Philippe M FERRAND Arnaud Mr GARDRAT Benoît Mme GARNIER Annette	M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas Mme HUET Karine Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph Mme MOREAU Marie-Hélène M MOUZDALIFA Rashidi Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M BRILLARD Jérôme M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M SAMSON Jean-Pierre <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie M RICHET Alain			
Ont donné pouvoir : MME JEANTHEAU Nicole ayant donné pouvoir à Mme VAILLANT Jeanine M HERAULT Francis ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry M BARBIER Bruno ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte M CLAMENS Jean-Paul ayant donné pouvoir à M GARDRAT Benoît M COSME Thierry ayant donné pouvoir à M SALES Jean-Pierre	Ont assisté :				
Etaient absents excusés : <table border="0"> <tr> <td> <u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M BORD Anthime M BUCHERON Alain M CASROUGE Mickaël M CHAMBIER Philippe M DESSAY Eric M DHUY Dominique M FOURMONT Thierry M FOURNET-FAYARD Pierre M GAUTHIER Laurent </td> <td> Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M MINIER Benoît M OZAN Jean-Yves M PIGOREAU Albert M ROUSSELET Benoît </td> <td> <u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M BARBAN Mickaël M DESHAYES Guy M FREMERY Pascal M GAUTHIER Alain Mme LENTAIGNE Véronique M MENAGE Martial M NOURY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M BORD Anthime M BUCHERON Alain M CASROUGE Mickaël M CHAMBIER Philippe M DESSAY Eric M DHUY Dominique M FOURMONT Thierry M FOURNET-FAYARD Pierre M GAUTHIER Laurent	Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M MINIER Benoît M OZAN Jean-Yves M PIGOREAU Albert M ROUSSELET Benoît	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M BARBAN Mickaël M DESHAYES Guy M FREMERY Pascal M GAUTHIER Alain Mme LENTAIGNE Véronique M MENAGE Martial M NOURY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u>
<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M BORD Anthime M BUCHERON Alain M CASROUGE Mickaël M CHAMBIER Philippe M DESSAY Eric M DHUY Dominique M FOURMONT Thierry M FOURNET-FAYARD Pierre M GAUTHIER Laurent	Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M MINIER Benoît M OZAN Jean-Yves M PIGOREAU Albert M ROUSSELET Benoît	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M BARBAN Mickaël M DESHAYES Guy M FREMERY Pascal M GAUTHIER Alain Mme LENTAIGNE Véronique M MENAGE Martial M NOURY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u>			
Destinataires : 1 ex - Dossier Séance 1 ex – Registre des délibérations	Certifié exécutoire Le Président  Thierry BOULAY  des déchets ménagers du vendômois				

Le Président donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Suite à la réalisation d'une étude thermique de chacun des bâtiments administratifs afin de connaître les préconisations les plus essentielles ainsi que les montants de travaux à réaliser, ValDem souhaite s'engager dans la rénovation énergétique de ces deux bâtiments.

L'étude thermique préconise donc la mise en place d'une géothermie par sondes, l'installation de VMC ainsi que l'isolation des plafonds pour un coût estimatif de 347 573,68 € HT.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

DEPENSES		
Libellé		Coût HT
Etudes		62 393,68 €
Etude de faisabilité		8 500,00 €
Maitrise d'œuvre		37 041,60 €
SPS et/ou contrôle technique		15 000,00 €
Aléas études		1 852,08 €
TRAVAUX		285 180,00 €
Préconisations bâti		20 800,00 €
Bâtiment vert	IT plafond Matériaux biosourcés	8 300,00 €
Bâtiment Blanc	IT Plafond matériaux biosourcés	12 500,00 €
Préconisations équipements		250 800,00 €
Bâtiment vert	Géothermie sur sondes	123 000,00 €
Bâtiment vert	VMC	11 000,00 €
Bâtiment Blanc	Géothermie	109 300,00 €
Bâtiment Blanc	VMC bureaux	7 500,00 €
Aléas travaux		13 580,00 €
COUT TOTAL OPERATION		347 573,68 €

RECETTES		
Libellé		Recettes HT
ADEME	Etude de faisabilité	5 000,00 €
COT ENR/CRST	Subvention Région sur travaux bâtiment vert	70 800,00 €
	Subvention ADEME sur travaux bâtiment vert	18 000,00 €
	Subvention Région sur travaux bâtiment blanc	64 000,00 €
	Subvention ADEME sur travaux bâtiment blanc	16 000,00 €
DETR	30% sur les travaux de géothermie	104 272.10 €
Fonds propres		69 501.58 €
RECETTES TOTALES		347 573,68 €

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

		2025												2026		
		01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	01	02	03
Etude de faisabilité																
Maitrise d'œuvre	consultation															
	Analyse des offres et choix du candidat															
	Maitrise d'œuvre															
Travaux	Consultation															
	Analyse des offres et choix du candidat															
	Travaux															
	Réception															

PROPOSE :

- d'approuver la réalisation du projet présenté estimé à 347 573 ;68 € HT
- d'approuver le plan de financement exposé,
- de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux DETR de 30% dans le cadre de la Mise en place d'une géothermie par sondes et travaux d'isolation sur les sites administratif et technique de VALDEM,
- d'inscrire les crédits au budget,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires,

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 347 573 ;68 € HT
- approuve le plan de financement exposé,
- sollicite une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux DETR de 30% dans le cadre de la Mise en place d'une géothermie par sondes et travaux d'isolation sur les sites administratif et technique de VALDEM,
- inscrit les crédits au budget,
- autorise le Président à signer tous les actes nécessaires,

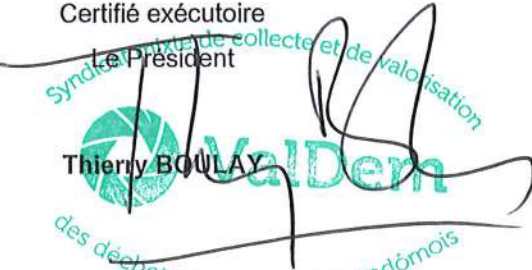
Pour extrait conforme
Le Président
Thierry BOULAY



Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

 ValDem Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux 41100 VENDOME	DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N° 11-2025-DEL	Envoyé en préfecture le 27/01/2025 Reçu en préfecture le 27/01/2025 Publié le 27 JAN. 2025 ID : 041-254102023-20250121-11_2025_DEL-DE									
Objet : Demande de subvention Fonds Vert – Mise en place d'une géothermie par sondes et travaux d'isolation sur les sites administratif et technique de VALDEM	Catégorie : Finances locales <i>Subventions</i>	Date du comité : 21 janvier 2025 Date convocation : 15 janvier 2025									
Nombre de membres au moment du vote : ▪ en exercice : 63 ▪ présents : 34 ▪ votants : 39	Résultat du vote : ▪ Contre : 0 ▪ Abstentions : 0 ▪ Pour : 39	Président de séance : Thierry BOULAY Secrétaire de séance : Nicolas HASLE									
Etaient présents : <table border="0"> <tr> <td data-bbox="231 763 531 808"> <u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> </td> <td data-bbox="667 808 962 1167"> M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas Mme HUET Karine Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph Mme MOREAU Marie-Hélène M MOUZDALIFA Rashidi Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc </td> <td data-bbox="999 786 1262 831"> <u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="231 831 571 1122"> Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry M BREDON Jérôme M CAPELLE Yves Mme CHESNESEC Anne Mme CHOUREAU Monique M COURTIN Mickael M COURTOIS Julien M DESVAUX Philippe M FERRAND Arnaud Mr GARDRAT Benoît Mme GARNIER Annette </td> <td data-bbox="999 853 1257 954"> M BRILLARD Jérôme M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M SAMSON Jean-Pierre </td> <td data-bbox="999 976 1337 999"> <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> </td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td data-bbox="1015 1021 1190 1066"> Mme DINH Sophie M RICHET Alain </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u>	M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas Mme HUET Karine Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph Mme MOREAU Marie-Hélène M MOUZDALIFA Rashidi Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u>	Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry M BREDON Jérôme M CAPELLE Yves Mme CHESNESEC Anne Mme CHOUREAU Monique M COURTIN Mickael M COURTOIS Julien M DESVAUX Philippe M FERRAND Arnaud Mr GARDRAT Benoît Mme GARNIER Annette	M BRILLARD Jérôme M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M SAMSON Jean-Pierre	<u>Communauté Beauce Val de Loire</u>			Mme DINH Sophie M RICHET Alain
<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u>	M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas Mme HUET Karine Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph Mme MOREAU Marie-Hélène M MOUZDALIFA Rashidi Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u>									
Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry M BREDON Jérôme M CAPELLE Yves Mme CHESNESEC Anne Mme CHOUREAU Monique M COURTIN Mickael M COURTOIS Julien M DESVAUX Philippe M FERRAND Arnaud Mr GARDRAT Benoît Mme GARNIER Annette	M BRILLARD Jérôme M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M SAMSON Jean-Pierre	<u>Communauté Beauce Val de Loire</u>									
		Mme DINH Sophie M RICHET Alain									
Ont donné pouvoir : MME JEANTHEAU Nicole ayant donné pouvoir à Mme VAILLANT Jeanine M HERAULT Francis ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry M BARBIER Bruno ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte M CLAMENS Jean-Paul ayant donné pouvoir à M GARDRAT Benoît M COSME Thierry ayant donné pouvoir à M SALES Jean-Pierre	Ont assisté :										
Etaient absents excusés : <table border="0"> <tr> <td data-bbox="231 1503 539 1547"> <u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> </td> <td data-bbox="667 1570 943 1715"> Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M MINIER Benoît M OZAN Jean-Yves M PIGOREAU Albert M ROUSSELET Benoît </td> <td data-bbox="1015 1514 1305 1559"> <u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="231 1570 523 1839"> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M BORD Anthime M BUCHERON Alain M CASROUGE Mickaël M CHAMBIER Philippe M DESSAY Eric M DHUY Dominique M FOURMONT Thierry M FOURNET-FAYARD Pierre M GAUTHIER Laurent </td> <td data-bbox="1015 1581 1289 1771"> M ARZELIER Hugues M BARBAN Mickaël M DESHAYES Guy M FREMERY Pascal M GAUTHIER Alain Mme LENTAIGNE Véronique M MENAGE Martial M NOURY Paul </td> <td data-bbox="1015 1794 1297 1839"> <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u>	Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M MINIER Benoît M OZAN Jean-Yves M PIGOREAU Albert M ROUSSELET Benoît	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u>	Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M BORD Anthime M BUCHERON Alain M CASROUGE Mickaël M CHAMBIER Philippe M DESSAY Eric M DHUY Dominique M FOURMONT Thierry M FOURNET-FAYARD Pierre M GAUTHIER Laurent	M ARZELIER Hugues M BARBAN Mickaël M DESHAYES Guy M FREMERY Pascal M GAUTHIER Alain Mme LENTAIGNE Véronique M MENAGE Martial M NOURY Paul	<u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u>			
<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u>	Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M MINIER Benoît M OZAN Jean-Yves M PIGOREAU Albert M ROUSSELET Benoît	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u>									
Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M BORD Anthime M BUCHERON Alain M CASROUGE Mickaël M CHAMBIER Philippe M DESSAY Eric M DHUY Dominique M FOURMONT Thierry M FOURNET-FAYARD Pierre M GAUTHIER Laurent	M ARZELIER Hugues M BARBAN Mickaël M DESHAYES Guy M FREMERY Pascal M GAUTHIER Alain Mme LENTAIGNE Véronique M MENAGE Martial M NOURY Paul	<u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u>									
Destinataires : 1 ex - Dossier Séance 1 ex – Registre des délibérations	Certifié exécutoire Le Président  Thierry BOULAY 										

Le Président donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Suite à la réalisation d'une étude thermique de chacun des bâtiments administratifs afin de connaître les préconisations les plus essentielles ainsi que les montants de travaux à réaliser, ValDem souhaite s'engager dans la rénovation énergétique de ces deux bâtiments.

L'étude thermique préconise donc la mise en place d'une géothermie par sondes, l'installation de VMC ainsi que l'isolation des plafonds pour un coût estimatif de 347 573,68 € HT.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Fonds vert.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

DEPENSES		
Libellé		Coût HT
Etudes		62 393,68 €
Etude de faisabilité		8 500,00 €
Maîtrise d'œuvre		37 041,60 €
SPS et/ou contrôle technique		15 000,00 €
Aléas études		1 852,08 €
TRAVAUX		285 180,00 €
Préconisations bâti		20 800,00 €
Bâtiment vert	IT plafond Matériaux biosourcés	8 300,00 €
Bâtiment Blanc	IT Plafond matériaux biosourcés	12 500,00 €
Préconisations équipements		250 800,00 €
Bâtiment vert	Géothermie sur sondes	123 000,00 €
Bâtiment vert	VMC	11 000,00 €
Bâtiment Blanc	Géothermie	109 300,00 €
Bâtiment Blanc	VMC bureaux	7 500,00 €
Aléas travaux		13 580,00 €
COUT TOTAL OPERATION		347 573,68 €

RECETTES		
Libellé		Recettes HT
ADEME	Etude de faisabilité	5 000,00 €
COT ENR/CRST	Subvention Région sur travaux bâtiment vert	70 800,00 €
	Subvention ADEME sur travaux bâtiment vert	18 000,00 €
	Subvention Région sur travaux bâtiment blanc	64 000,00 €
	Subvention ADEME sur travaux bâtiment blanc	16 000,00 €
Fonds Vert	30% sur les travaux de géothermie	104 272,10 €
Fonds propres		69 501,58 €
RECETTES TOTALES		347 573,68 €

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

		2025												2026		
		01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	01	02	03
Etude de faisabilité																
Maitrise d'œuvre	consultation															
	Analyse des offres et choix du candidat															
	Maitrise d'œuvre															
Travaux	Consultation															
	Analyse des offres et choix du candidat															
	Travaux															
	Réception															

PROPOSE :

- d'approuver la réalisation du projet présenté estimé à 347 573 ;68 € HT
- d'approuver le plan de financement exposé,
- de solliciter une subvention au titre de Fonds Vert de 30% dans le cadre de la mise en place d'une géothermie par sondes et travaux d'isolation sur les sites administratif et technique de VALDEM,
- d'inscrire les crédits au budget,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires,

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 347 573 ;68 € HT
- approuve le plan de financement exposé,
- sollicite une subvention au titre de Fonds Vert de 30% dans le cadre de la mise en place d'une géothermie par sondes et travaux d'isolation sur les sites administratif et technique de VALDEM,
- inscrit les crédits au budget,
- autorise le Président à signer tous les actes nécessaires,

Pour extrait conforme
Le Président
Thierry BOULAY

*Syndicat de collecte et de valorisation
des déchets ménagers du vendômois*

ValDem

Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

 ValDem Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux 41100 VENDOME	DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N° 12-2025-DEL	Envoyé en préfecture le 27/01/2025 Reçu en préfecture le 27/01/2025 Publié le 27 JAN 2025 ID : 041-254102023-20250121-12_2025_DEL-DE			
Objet : Demande de subvention ADEME – Etude de faisabilité de mise en place d'une géothermie par sondes et travaux d'isolation sur les sites administratif et technique de VALDEM	Catégorie : Finances locales <i>Subventions</i>	Date du comité : 21 janvier 2025 Date convocation : 15 janvier 2025			
Nombre de membres au moment du vote : ▪ en exercice : 63 ▪ présents : 34 ▪ votants : 39	Résultat du vote : ▪ Contre : 0 ▪ Abstentions : 0 ▪ Pour : 39	Président de séance : Thierry BOULAY Secrétaire de séance : Nicolas HASLE			
Etaient présents : <table border="0"> <tr> <td> <u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry M BREDON Jérôme M CAPELLE Yves Mme CHESNESEC Anne Mme CHOUTEAU Monique M COURTIN Mickael M COURTOIS Julien M DESVAUX Philippe M FERRAND Arnaud Mr GARDRAT Benoit Mme GARNIER Annette </td> <td> M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas Mme HUET Karine Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph Mme MOREAU Marie-Hélène M MOUZDALIFA Rashidi Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc </td> <td> <u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M BRILLARD Jérôme M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M SAMSON Jean-Pierre <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie M RICHET Alain </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry M BREDON Jérôme M CAPELLE Yves Mme CHESNESEC Anne Mme CHOUTEAU Monique M COURTIN Mickael M COURTOIS Julien M DESVAUX Philippe M FERRAND Arnaud Mr GARDRAT Benoit Mme GARNIER Annette	M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas Mme HUET Karine Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph Mme MOREAU Marie-Hélène M MOUZDALIFA Rashidi Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M BRILLARD Jérôme M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M SAMSON Jean-Pierre <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie M RICHET Alain
<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry M BREDON Jérôme M CAPELLE Yves Mme CHESNESEC Anne Mme CHOUTEAU Monique M COURTIN Mickael M COURTOIS Julien M DESVAUX Philippe M FERRAND Arnaud Mr GARDRAT Benoit Mme GARNIER Annette	M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas Mme HUET Karine Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph Mme MOREAU Marie-Hélène M MOUZDALIFA Rashidi Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M BRILLARD Jérôme M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M SAMSON Jean-Pierre <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie M RICHET Alain			
Ont donné pouvoir : MME JEANTHEAU Nicole ayant donné pouvoir à Mme VAILLANT Jeanine M HERAULT Francis ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry M BARBIER Bruno ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte M CLAMENS Jean-Paul ayant donné pouvoir à M GARDRAT Benoit M COSME Thierry ayant donné pouvoir à M SALES Jean-Pierre		Ont assisté :			
Etaient absents excusés : <table border="0"> <tr> <td> <u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M BORD Anthime M BUCHERON Alain M CASROUGE Mickaël M CHAMBIER Philippe M DESSAY Eric M DHUY Dominique M FOURMONT Thierry M FOURNET-FAYARD Pierre M GAUTHIER Laurent </td> <td> Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M MINIER Benoit M OZAN Jean-Yves M PIGOREAU Albert M ROUSSELET Benoit </td> <td> <u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M BARBAN Mickaël M DESHAYES Guy M FREMERY Pascal M GAUTHIER Alain Mme LENTAIGNE Véronique M MENAGE Martial M NOURY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M BORD Anthime M BUCHERON Alain M CASROUGE Mickaël M CHAMBIER Philippe M DESSAY Eric M DHUY Dominique M FOURMONT Thierry M FOURNET-FAYARD Pierre M GAUTHIER Laurent	Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M MINIER Benoit M OZAN Jean-Yves M PIGOREAU Albert M ROUSSELET Benoit	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M BARBAN Mickaël M DESHAYES Guy M FREMERY Pascal M GAUTHIER Alain Mme LENTAIGNE Véronique M MENAGE Martial M NOURY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u>
<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M BORD Anthime M BUCHERON Alain M CASROUGE Mickaël M CHAMBIER Philippe M DESSAY Eric M DHUY Dominique M FOURMONT Thierry M FOURNET-FAYARD Pierre M GAUTHIER Laurent	Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M MINIER Benoit M OZAN Jean-Yves M PIGOREAU Albert M ROUSSELET Benoit	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M BARBAN Mickaël M DESHAYES Guy M FREMERY Pascal M GAUTHIER Alain Mme LENTAIGNE Véronique M MENAGE Martial M NOURY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u>			
Destinataires : 1 ex - Dossier Séance 1 ex - Registre des délibérations	Certifié exécutoire Le Président  Thierry BOULAY  ValDem des déchets ménagers du vendômois				

Le Président donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Suite à la réalisation d'une étude thermique de chacun des bâtiments administratifs afin de connaître les préconisations les plus essentielles ainsi que les montants de travaux à réaliser, ValDem souhaite s'engager dans la rénovation énergétique de ces deux bâtiments. Pour cela, il est nécessaire de réaliser une étude de faisabilité en amont.

Le coût estimatif de cette étude de faisabilité est de 8 500 € HT.

Cette étude de faisabilité d'un montant estimatif de 8 500,00 € HT est susceptible de bénéficier d'une subvention ADEME.

Le plan de financement prévisionnel de cette étude est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Libellé	Coût HT	Libellé	Recettes HT
Etudes de faisabilité	8 093,00 €	ADEME (CCR Pays Vendômois) 60%	4 855,80 €
		FOND PROPRE	3 237,20 €
COUT TOTAL OPERATION	8 093,00 €	RECETTES TOTALES	8 093,00 €

PROPOSE :

- d'approuver le plan de financement exposé,
- de solliciter une subvention auprès de l'ADEME de 60% dans le cadre d'une étude de fiabilité pour la mise en place d'une géothermie par sondes et travaux d'isolation sur les sites administratif et technique de VALDEM,
- d'inscrire les crédits au budget,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires,

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical :

- approuve le plan de financement exposé,
- sollicite une subvention auprès de l'ADEME de 60% dans le cadre d'une étude de fiabilité pour la mise en place d'une géothermie par sondes et travaux d'isolation sur les sites administratif et technique de VALDEM,
- inscrit les crédits au budget,
- autorise le Président à signer tous les actes nécessaires,

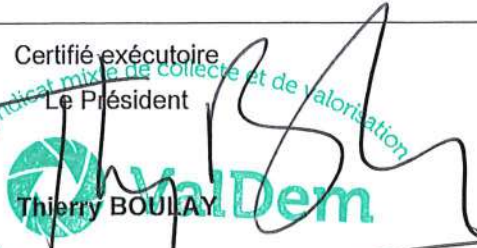
Pour extrait conforme

Le Président
Thierry BOULAY

Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

 ValDem Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux 41100 VENDOME	DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N° 13-2025-DEL	Envoyé en préfecture le 27/01/2025 Reçu en préfecture le 27/01/2025 Publié le 27 JAN. 2025 ID : 041-254102023-20250121-13_2025_DEL-DE			
Objet : Demande de subvention Fonds Vert – Création d'une plateforme déchets verts et gravats ValDem	Catégorie : Finances locales <i>Subventions</i>	Date du comité : 21 janvier 2025 Date convocation : 15 janvier 2025			
Nombre de membres au moment du vote : ▪ en exercice : 63 ▪ présents : 34 ▪ votants : 39	Résultat du vote : ▪ Contre : 0 ▪ Abstentions : 0 ▪ Pour : 39	Président de séance : Thierry BOULAY Secrétaire de séance : Nicolas HASLE			
Etaient présents : <table border="0"> <tr> <td> <u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry M BREDON Jérôme M CAPELLE Yves Mme CHESNESEC Anne Mme CHOUTEAU Monique M COURTIN Mickael M COURTOIS Julien M DESVAUX Philippe M FERRAND Arnaud Mr GARDRAT Benoît Mme GARNIER Annette </td> <td> M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas Mme HUET Karine Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph Mme MOREAU Marie-Hélène M MOUZDALIFA Rashidi Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc </td> <td> <u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M BRILLARD Jérôme M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M SAMSON Jean-Pierre <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie M RICHET Alain </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry M BREDON Jérôme M CAPELLE Yves Mme CHESNESEC Anne Mme CHOUTEAU Monique M COURTIN Mickael M COURTOIS Julien M DESVAUX Philippe M FERRAND Arnaud Mr GARDRAT Benoît Mme GARNIER Annette	M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas Mme HUET Karine Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph Mme MOREAU Marie-Hélène M MOUZDALIFA Rashidi Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M BRILLARD Jérôme M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M SAMSON Jean-Pierre <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie M RICHET Alain
<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry M BREDON Jérôme M CAPELLE Yves Mme CHESNESEC Anne Mme CHOUTEAU Monique M COURTIN Mickael M COURTOIS Julien M DESVAUX Philippe M FERRAND Arnaud Mr GARDRAT Benoît Mme GARNIER Annette	M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas Mme HUET Karine Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph Mme MOREAU Marie-Hélène M MOUZDALIFA Rashidi Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M BRILLARD Jérôme M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M SAMSON Jean-Pierre <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie M RICHET Alain			
Ont donné pouvoir : MME JEANTHEAU Nicole ayant donné pouvoir à Mme VAILLANT Jeanine M HERAULT Francis ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry M BARBIER Bruno ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte M CLAMENS Jean-Paul ayant donné pouvoir à M GARDRAT Benoît M COSME Thierry ayant donné pouvoir à M SALES Jean-Pierre	Ont assisté :				
Etaient absents excusés : <table border="0"> <tr> <td> <u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M BORD Anthime M BUCHERON Alain M CASROUGE Mickaël M CHAMBIER Philippe M DESSAY Eric M DHUY Dominique M FOURMONT Thierry M FOURNET-FAYARD Pierre M GAUTHIER Laurent </td> <td> Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M MINIER Benoît M OZAN Jean-Yves M PIGOREAU Albert M ROUSSELET Benoît </td> <td> <u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M BARBAN Mickaël M DESHAYES Guy M FREMERY Pascal M GAUTHIER Alain Mme LENTAIGNE Véronique M MENAGE Martial M NOURY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M BORD Anthime M BUCHERON Alain M CASROUGE Mickaël M CHAMBIER Philippe M DESSAY Eric M DHUY Dominique M FOURMONT Thierry M FOURNET-FAYARD Pierre M GAUTHIER Laurent	Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M MINIER Benoît M OZAN Jean-Yves M PIGOREAU Albert M ROUSSELET Benoît	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M BARBAN Mickaël M DESHAYES Guy M FREMERY Pascal M GAUTHIER Alain Mme LENTAIGNE Véronique M MENAGE Martial M NOURY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u>
<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M BORD Anthime M BUCHERON Alain M CASROUGE Mickaël M CHAMBIER Philippe M DESSAY Eric M DHUY Dominique M FOURMONT Thierry M FOURNET-FAYARD Pierre M GAUTHIER Laurent	Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M MINIER Benoît M OZAN Jean-Yves M PIGOREAU Albert M ROUSSELET Benoît	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M BARBAN Mickaël M DESHAYES Guy M FREMERY Pascal M GAUTHIER Alain Mme LENTAIGNE Véronique M MENAGE Martial M NOURY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u>			
Destinataires : 1 ex - Dossier Séance 1 ex – Registre des délibérations	Certifié exécutoire Le Président  Thierry BOULAY 				

Le Président donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Une étude diagnostic des déchetteries et plateforme déchets verts sur le territoire de ValDem a été réalisée par le bureau d'étude SOLER IDE afin de connaître les préconisations les plus essentielles ainsi que les montants estimatifs de travaux à réaliser.

Suite à ce diagnostic, ValDem souhaite s'engager dans la réalisation d'une plateforme de déchets verts et des gravats. Ce projet s'inscrit à la fois dans la valorisation de certains déchets, dans l'économie circulaire, à travers la réutilisation de certains de ces déchets, mais également dans la réduction de l'empreinte carbone en rationalisant le transport de ces déchets pour leur valorisation.

La réalisation de cette opération est estimée à 586 500,00 € HT.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Fonds vert.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

DEPENSES	
Libellé	Coût HT
ETUDES	71 500,00 €
AMO Arrêté d'exploitation	20 000,00 €
Maitrise d'œuvre (10%)	50 000,00 €
Aléas études (3%)	1 500,00 €
TRAVAUX	515 000,00 €
Travaux plateformes	500 000,00 €
Aléas travaux (3%)	15 000,00 €
Coût total	586 500,00 €

RECETTES		
Libellé		Recettes HT
Fonds verts	50%	293 250,00 €
Fonds Propres		293 250,00 €
Recettes		586 500,00 €

PROPOSE :

- D'approuver la réalisation du projet présenté estimé à 586 500 € HT
- D'approuver le plan de financement exposé,
- De solliciter une subvention au titre Fonds vert de 50%,
- D'inscrire les crédits au budget,
- D'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires,

Envoyé en préfecture le 27/01/2025

Reçu en préfecture le 27/01/2025

Publié le 27 JAN. 2025

ID : 041-254102023-20250121-13_2025_DEL-DE

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 586 500 € HT
- approuve le plan de financement exposé,
- sollicite une subvention au titre Fonds vert de 50%,
- inscrit les crédits au budget,
- autorise le Président à signer tous les actes nécessaires,

Pour extrait conforme

Le Président

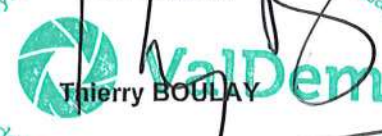
Thierry BOULAY



Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

 ValDem Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux 41100 VENDOME	DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N° 14-2025-DEL	Envoyé en préfecture le 27/01/2025 Reçu en préfecture le 27/01/2025 Publié le 27 JAN. 2025 ID : 041-254102023-20250121-14_2025_DEL-DE			
Objet : Apport de dépôts au centre de transfert : convention et tarification de ces dépôts	Catégorie : Finances locales <i>Divers</i>	Date du comité : 21 janvier 2025 Date convocation : 15 janvier 2025			
Nombre de membres au moment du vote : ▪ en exercice : 63 ▪ présents : 34 ▪ votants : 39	Résultat du vote : ▪ Contre : 0 ▪ Abstentions : 0 ▪ Pour : 39	Président de séance : Thierry BOULAY Secrétaire de séance : Nicolas HASLE			
Etaient présents : <table border="0"> <tr> <td> <u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry M BREDON Jérôme M CAPELLE Yves Mme CHESNESEC Anne Mme CHOUTEAU Monique M COURTIN Mickael M COURTOIS Julien M DESVAUX Philippe M FERRAND Arnaud Mr GARDRAT Benoit Mme GARNIER Annette </td> <td> M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas Mme HUET Karine Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph Mme MOREAU Marie-Hélène M MOUZDALIFA Rashidi Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc </td> <td> <u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M BRILLARD Jérôme M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M SAMSON Jean-Pierre <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie M RICHEL Alain </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry M BREDON Jérôme M CAPELLE Yves Mme CHESNESEC Anne Mme CHOUTEAU Monique M COURTIN Mickael M COURTOIS Julien M DESVAUX Philippe M FERRAND Arnaud Mr GARDRAT Benoit Mme GARNIER Annette	M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas Mme HUET Karine Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph Mme MOREAU Marie-Hélène M MOUZDALIFA Rashidi Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M BRILLARD Jérôme M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M SAMSON Jean-Pierre <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie M RICHEL Alain
<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry M BREDON Jérôme M CAPELLE Yves Mme CHESNESEC Anne Mme CHOUTEAU Monique M COURTIN Mickael M COURTOIS Julien M DESVAUX Philippe M FERRAND Arnaud Mr GARDRAT Benoit Mme GARNIER Annette	M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas Mme HUET Karine Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph Mme MOREAU Marie-Hélène M MOUZDALIFA Rashidi Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M BRILLARD Jérôme M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M SAMSON Jean-Pierre <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie M RICHEL Alain			
Ont donné pouvoir : MME JEANTHEAU Nicole ayant donné pouvoir à Mme VAILLANT Jeanine M HERAULT Francis ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry M BARBIER Bruno ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte M CLAMENS Jean-Paul ayant donné pouvoir à M GARDRAT Benoit M COSME Thierry ayant donné pouvoir à M SALES Jean-Pierre		Ont assisté :			
Etaient absents excusés : <table border="0"> <tr> <td> <u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M BORD Anthime M BUCHERON Alain M CASROUGE Mickaël M CHAMBIER Philippe M DESSAY Eric M DHUY Dominique M FOURMONT Thierry M FOURNET-FAYARD Pierre M GAUTHIER Laurent </td> <td> Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M MINIER Benoit M OZAN Jean-Yves M PIGOREAU Albert M ROUSSELET Benoit </td> <td> <u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M BARBAN Mickaël M DESHAYES Guy M FREMERY Pascal M GAUTHIER Alain Mme LENTAIGNE Véronique M MENAGE Martial M NOURY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M BORD Anthime M BUCHERON Alain M CASROUGE Mickaël M CHAMBIER Philippe M DESSAY Eric M DHUY Dominique M FOURMONT Thierry M FOURNET-FAYARD Pierre M GAUTHIER Laurent	Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M MINIER Benoit M OZAN Jean-Yves M PIGOREAU Albert M ROUSSELET Benoit	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M BARBAN Mickaël M DESHAYES Guy M FREMERY Pascal M GAUTHIER Alain Mme LENTAIGNE Véronique M MENAGE Martial M NOURY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u>
<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M BORD Anthime M BUCHERON Alain M CASROUGE Mickaël M CHAMBIER Philippe M DESSAY Eric M DHUY Dominique M FOURMONT Thierry M FOURNET-FAYARD Pierre M GAUTHIER Laurent	Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M MINIER Benoit M OZAN Jean-Yves M PIGOREAU Albert M ROUSSELET Benoit	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M BARBAN Mickaël M DESHAYES Guy M FREMERY Pascal M GAUTHIER Alain Mme LENTAIGNE Véronique M MENAGE Martial M NOURY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u>			
Destinataires : 1 ex - Dossier Séance 1 ex - Registre des délibérations	Certifié exécutoire Le Président  Thierry BOULAY  des déchets ménagers du vendômois				

Le Président donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Dans le cadre du nettoyage des espaces publics, la Ville de Vendôme, et la DIRNO collectent des déchets et viennent les déverser au centre de transfert.

PROPOSE :

- la signature d'une convention avec la Ville de Vendôme, et la DIRNO, afin d'autoriser l'accès au centre de transfert, qui débutera au 1^{er} janvier 2025 et prendra fin au 31 décembre 2025. Elle sera renouvelable pour la même durée, par tacite reconduction, dans la limite de trois ans.
- de fixer le prix des tonnages déposés au centre de transfert pour les DNR à 156.31€ la tonne.
- Modifier, si besoin, le prix des tonnages déposés au centre de transfert pour les DNR au début de chaque année.

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical :

- Approuve la signature d'une convention avec la Ville de Vendôme, et la DIRNO, afin d'autoriser l'accès au centre de transfert, qui débutera au 1^{er} janvier 2025 et prendra fin au 31 décembre 2025. Elle sera renouvelable pour la même durée, par tacite reconduction, dans la limite de trois ans.
- Accepte de fixer le prix des tonnages déposés au centre de transfert pour les DNR à 156.31€ la tonne.
- Accepte de modifier, si besoin, le prix des tonnages déposés au centre de transfert pour les DNR au début de chaque année.

Pour extrait conforme

Le Président

Thierry BOULAY

syndicat intercommunal de collecte et de valorisation
ValDem
des déchets ménagers du vendômois

Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

Z.A.C des Hauts des Clos - Allée Camille Vallaux - 41100 VENDOME
Tél: 02 54 89 41 17 - Email: secretariat@valdem.fr - site internet: www.valdem.fr

Convention entre la DIRNO et ValDem

Tarifs des apports au centre de transfert

I. Objet de la Convention

Le présent document a pour objet l'exécution des déchets produits par La DIRNO, producteur, et apportés et sur les sites du syndicat ValDem,

1. L'évacuation et le traitement des déchets Non Recyclables collectés par le producteur et amenés au centre de transfert.
2. L'évacuation et le traitement des DEM et des verres collectés par le producteur et amenés au centre de transfert.

II. Définition des déchets

Evacuation et traitement des déchets au centre de transfert :

Sont inclus dans cette collecte : tous les déchets assimilables aux déchets des ménages, qui peuvent, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, être collectés et traités sans sujétions techniques particulières.

Sont exclus de cette collecte : les produits toxiques (y compris les piles, batteries et accumulateurs), les solvants, les médicaments, les déchets médicaux et assimilés, les gravats, les déchets de jardins, les cartons d'emballages, les palettes et tout autre type de déchets non assimilables aux déchets ménagers.

ValDem se réserve le droit de refuser tous déchets ne convenant pas aux filières de reprises de traitement en contrat avec ValDem.

III. - Accès au centre de transfert

L'accès au centre de transfert se fait par un badge identifié et autorisé au préalable. Il est fourni dès signature de la présente convention, mais reste à la charge de l'utilisateur en cas de remplacement. A l'issue du vidage, un ticket de pesée est délivré au déposant servant à la facturation.

Les agents de la DIRNO devront respecter les procédures applicables sur le site, et les règles de sécurité du syndicat ValDem.

IV. - Durée et date d'effet de la tarification

La présente Convention débute au 1er janvier 2025 et prend fin au 31 décembre 2025. Elle sera renouvelable pour la même durée, par tacite reconduction, dans la limite de trois ans.

V. Prix des Prestations

Envoyé en préfecture le 27/01/2025
Reçu en préfecture le 27/01/2025
Publié le **27 JAN. 2025**
ID : 041-254102023-20250121-14_2025_DEL-DE

Evacuation et le traitement des Non Recyclables collectés amenés au centre de transfert.

Il s'agit d'une facturation à la tonne, des quantités déposées au centre de transfert. Ce prix à la tonne est fixé à 156.31 euros net la tonne modifiable si besoin au début de chaque année.

Evacuation et le traitement des Recyclables (emballages ménagers et verre) collectés par le producteur et amenés au centre de transfert.

Ils sont acceptés gratuitement.

La tarification est établie sur la base des contrats (marchés publics) liant ValDem aux différents prestataires. ValDem se réserve le droit, après préavis d'un mois, de modifier ces tarifs en cas de forces majeurs (ruptures de marchés, modifications importantes des conditions de collecte, de transport de traitement survenues, etc)

VI. Facturation

La facturation sera établie trimestriellement à terme échu, au vu des relevés de pesées édités par le logiciel du Syndicat ValDem. Aucune contestation ne sera admise.

VII. Paiement

Le producteur se libérera des sommes dues, en exécution de la présente Convention sur présentation d'un titre de recettes pour règlement à la Trésorerie de Vendôme, sur le compte de ValDem.

Le délai de paiement est de 30 jours. Passé ce délai, le Syndicat ValDem pourra prétendre au versement d'intérêts moratoires à hauteur du taux d'intérêt légal.

VIII. Conditions d'application

1. Le producteur s'engage à respecter les consignes de tri et de collecte, en référence à l'obligation légale d'élimination, de valorisation et de recyclage de ses déchets.
2. ValDem s'engage à :
 - mettre à disposition les équipements adaptés aux besoins de la structure,
 - fournir un badge d'accès au centre de transfert.

IX. Litiges

Pour tout contentieux, la juridiction compétente sera le Tribunal Administratif d'Orléans.

Résiliation

Le producteur peut à tout moment résilier sa convention avec un préavis de 3 mois. Tout tonnage déposé sera dû. Les suspensions de contrats ne sont pas autorisées de même que les prestations saisonnières.

La DIRNO

Le Président,
Thierry BOULAY



ValDem

Envoyé en préfecture le 27/01/2025

Reçu en préfecture le 27/01/2025

Publié le 27 JAN. 2025

ID : 041-254102023-20250121-14_2025_DEL-DE

Syndicat
et des
ménagers du Vendomois

Z.A.C des Hauts des Clos - Allée Camille Vallaux - 41100 VENDOME
Tél: 02 54 89 41 17 - Email: secretariat@valdem.fr - site internet: www.valdem.fr

Convention entre la Ville de Vendôme et ValDem

Tarifs des apports au centre de transfert

I. Objet de la Convention

Le présent document a pour objet l'exécution des déchets produits par La Ville de VENDOME, producteur, et apportés et sur les sites du syndicat Val Dem,

1. L'évacuation et le traitement des déchets Non Recyclables collectés par le producteur et amenés au centre de transfert.
2. L'évacuation et le traitement des DEM et des verres collectés par le producteur et amenés au centre de transfert.

II. Définition des déchets

Evacuation et traitement des déchets au centre de transfert :

Sont inclus dans cette collecte : tous les déchets assimilables aux déchets des ménages, qui peuvent, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, être collectés et traités sans sujétions techniques particulières.

Sont exclus de cette collecte : les produits toxiques (y compris les piles, batteries et accumulateurs), les solvants, les médicaments, les déchets médicaux et assimilés, les gravats, les déchets de jardins, les cartons d'emballages, les palettes et tout autre type de déchets non assimilables aux déchets ménagers.

Val Dem se réserve le droit de refuser tous déchets ne convenant pas aux filières de reprises de traitement en contrat avec Val Dem.

III. - Accès au centre de transfert

L'accès au centre de transfert se fait par un badge identifié et autorisé au préalable. Il est fourni dès signature de la présente convention, mais reste à la charge de l'utilisateur en cas de remplacement. A l'issue du vidage, un ticket de pesée est délivré au déposant servant à la facturation.

Les agents de la Ville de Vendôme devront respecter les procédures applicables sur le site, et les règles de sécurité du syndicat Val Dem.

IV. - Durée et date d'effet de la tarification

La présente Convention débute au 1er janvier 2025 et prend fin au 31 décembre 2025. Elle sera renouvelable pour la même durée, par tacite reconduction, dans la limite de trois ans.

V. Prix des Prestations

Envoyé en préfecture le 27/01/2025

Reçu en préfecture le 27/01/2025

Publié le **27 JAN. 2025**

ID : 041-254102023-20250121-14_2025_DEL-DE

Evacuation et le traitement des Non Recyclables collectés amenés au centre de transfert.

Il s'agit d'une facturation à la tonne, des quantités déposées au centre de transfert. Ce prix à la tonne est fixé à 156.31 euros net la tonne modifiable si besoin au début de chaque année.

Evacuation et le traitement des Recyclables (emballages ménagers et verre) collectés par le producteur et amenés au centre de transfert.

Ils sont acceptés gratuitement.

La tarification est établie sur la base des contrats (marchés publiques) liant Val Dem aux différents prestataires. Val Dem se réserve le droit, après préavis d'un mois, de modifier ces tarifs en cas de forces majeurs (ruptures de marchés, modifications importantes des conditions de collecte, de transport de traitement survenues, etc)

VI. Facturation

La facturation sera établie trimestriellement à terme échu, au vu des relevés de pesées édités par le logiciel du Syndicat Val Dem. Aucune contestation ne sera admise.

VII. Paiement

Le producteur se libérera des sommes dues, en exécution de la présente Convention sur présentation d'un titre de recettes pour règlement à la Trésorerie de Vendôme, sur le compte de Val Dem.

Le délai de paiement est de 30 jours. Passé ce délai, le Syndicat Val Dem pourra prétendre au versement d'intérêts moratoires à hauteur du taux d'intérêt légal.

VIII. Conditions d'application

1. Le producteur s'engage à respecter les consignes de tri et de collecte, en référence à l'obligation légale d'élimination, de valorisation et de recyclage de ses déchets.
2. **Val Dem** s'engage à :
 - mettre à disposition les équipements adaptés aux besoins de la structure,
 - fournir un badge d'accès au centre de transfert.

IX. Litiges

Pour tout contentieux, la juridiction compétente sera le Tribunal Administratif d'Orléans.

Résiliation

Le producteur peut à tout moment résilier sa convention avec un préavis de 3 mois. Tout tonnage déposé sera dû. Les suspensions de contrats ne sont pas autorisées de même que les prestations saisonnières.

1^{er} Adjoint Environnement
Philippe CHAMBRIER

Le Président,
Thierry BOULAY

 ValDem Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux 41100 VENDOME	DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N° 15-2025-DEL	Envoyé en préfecture le 27/01/2025 Reçu en préfecture le 27/01/2025 Publié le 27 JAN. 2025 ID : 041-254102023-20250121-15_2025_DEL-DE			
Objet : Convention de mise à disposition entre ValDem et ValEco d'un agent de maîtrise	Catégorie : Fonction publique <i>Personnel titulaires et stagiaires de la FPT</i>	Date du comité : 21 janvier 2025 Date convocation : 15 janvier 2025			
Nombre de membres au moment du vote : ▪ en exercice : 63 ▪ présents : 34 ▪ votants : 39	Résultat du vote : ▪ Contre : 0 ▪ Abstentions : 0 ▪ Pour : 39	Président de séance : Thierry BOULAY Secrétaire de séance : Nicolas HASLE			
Etaient présents : <table border="0"> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry M BREDON Jérôme M CAPELLE Yves Mme CHESNESEC Anne Mme CHOUTEAU Monique M COURTIN Mickael M COURTOIS Julien M DESVAUX Philippe M FERRAND Arnaud Mr GARDRAT Benoît Mme GARNIER Annette </td> <td style="vertical-align: top;"> M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas Mme HUET Karine Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph Mme MOREAU Marie-Hélène M MOUZDALIFA Rashidi Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc </td> <td style="vertical-align: top;"> <u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M BRILLARD Jérôme M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M SAMSON Jean-Pierre <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie M RICHET Alain </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry M BREDON Jérôme M CAPELLE Yves Mme CHESNESEC Anne Mme CHOUTEAU Monique M COURTIN Mickael M COURTOIS Julien M DESVAUX Philippe M FERRAND Arnaud Mr GARDRAT Benoît Mme GARNIER Annette	M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas Mme HUET Karine Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph Mme MOREAU Marie-Hélène M MOUZDALIFA Rashidi Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M BRILLARD Jérôme M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M SAMSON Jean-Pierre <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie M RICHET Alain
<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry M BREDON Jérôme M CAPELLE Yves Mme CHESNESEC Anne Mme CHOUTEAU Monique M COURTIN Mickael M COURTOIS Julien M DESVAUX Philippe M FERRAND Arnaud Mr GARDRAT Benoît Mme GARNIER Annette	M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas Mme HUET Karine Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph Mme MOREAU Marie-Hélène M MOUZDALIFA Rashidi Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M BRILLARD Jérôme M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M SAMSON Jean-Pierre <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie M RICHET Alain			
Ont donné pouvoir : MME JEANTHEAU Nicole ayant donné pouvoir à Mme VAILLANT Jeanine M HERAULT Francis ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry M BARBIER Bruno ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte M CLAMENS Jean-Paul ayant donné pouvoir à M GARDRAT Benoît M COSME Thierry ayant donné pouvoir à M SALES Jean-Pierre	Ont assisté :				
Etaient absents excusés : <table border="0"> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M BORD Anthime M BUCHERON Alain M CASROUGE Mickaël M CHAMBIER Philippe M DESSAY Eric M DHUY Dominique M FOURMONT Thierry M FOURNET-FAYARD Pierre M GAUTHIER Laurent </td> <td style="vertical-align: top;"> Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M MINIER Benoît M OZAN Jean-Yves M PIGOREAU Albert M ROUSSELET Benoît </td> <td style="vertical-align: top;"> <u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M BARBAN Mickaël M DESHAYES Guy M FREMERY Pascal M GAUTHIER Alain Mme LENTAIGNE Véronique M MENAGE Martial M NOURY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M BORD Anthime M BUCHERON Alain M CASROUGE Mickaël M CHAMBIER Philippe M DESSAY Eric M DHUY Dominique M FOURMONT Thierry M FOURNET-FAYARD Pierre M GAUTHIER Laurent	Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M MINIER Benoît M OZAN Jean-Yves M PIGOREAU Albert M ROUSSELET Benoît	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M BARBAN Mickaël M DESHAYES Guy M FREMERY Pascal M GAUTHIER Alain Mme LENTAIGNE Véronique M MENAGE Martial M NOURY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u>
<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M BORD Anthime M BUCHERON Alain M CASROUGE Mickaël M CHAMBIER Philippe M DESSAY Eric M DHUY Dominique M FOURMONT Thierry M FOURNET-FAYARD Pierre M GAUTHIER Laurent	Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M MINIER Benoît M OZAN Jean-Yves M PIGOREAU Albert M ROUSSELET Benoît	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M BARBAN Mickaël M DESHAYES Guy M FREMERY Pascal M GAUTHIER Alain Mme LENTAIGNE Véronique M MENAGE Martial M NOURY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u>			
Destinataires : 1 ex - Dossier Séance 1 ex - Registre des délibérations	Certifié exécutoire Le Président  Thierry BOULAY				

Le Président donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5721-9,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu la délibération n° 37-2023 du 10 octobre 2023,

Considérant la nécessité de mettre à disposition auprès de ValEco, après accord de l'intéressé, un Agent de Maitrise titulaire, à raison de 10% de son temps, afin d'effectuer des missions auprès de ValEco,

PROPOSE :

Il est demandé au Comité Syndical d'approuver la mise à disposition auprès de ValEco d'un Agent de Maitrise titulaire, à raison de 10% à compter du **1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2027.**

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical approuve la mise à disposition auprès de ValEco d'un Agent de Maitrise titulaire, à raison de 10% à compter du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2027.

Pour extrait conforme

Le Président
Thierry BOULAY



Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

 ValDem Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux 41100 VENDOME	DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N° 16-2025-DEL	Envoyé en préfecture le 27/01/2025 Reçu en préfecture le 27/01/2025 Publié le 27 JAN. 2025 ID : 041-254102023-20250121-16_2025_DEL-DE			
Objet : Election d'un délégué suppléant au sein de ValEco	Catégorie : Institutions et vie politique <i>Désignation de représentants</i>	Date du comité : 21 janvier 2025 Date convocation : 15 janvier 2025			
Nombre de membres au moment du vote : ▪ en exercice : 63 ▪ présents : 34 ▪ votants : 39	Résultat du vote : ▪ Contre : 0 ▪ Abstentions : 0 ▪ Pour : 39	Président de séance : Thierry BOULAY Secrétaire de séance : Nicolas HASLE			
Etaient présents : <table border="0"> <tr> <td> <u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry M BREDON Jérôme M CAPELLE Yves Mme CHESNESEC Anne Mme CHOUTEAU Monique M COURTIN Mickael M COURTOIS Julien M DESVAUX Philippe M FERRAND Arnaud Mr GARDRAT Benoît Mme GARNIER Annette </td> <td> M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas Mme HUET Karine Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph Mme MOREAU Marie-Hélène M MOUZDALIFA Rashidi Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc </td> <td> <u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M BRILLARD Jérôme M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M SAMSON Jean-Pierre <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie M RICHET Alain </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry M BREDON Jérôme M CAPELLE Yves Mme CHESNESEC Anne Mme CHOUTEAU Monique M COURTIN Mickael M COURTOIS Julien M DESVAUX Philippe M FERRAND Arnaud Mr GARDRAT Benoît Mme GARNIER Annette	M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas Mme HUET Karine Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph Mme MOREAU Marie-Hélène M MOUZDALIFA Rashidi Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M BRILLARD Jérôme M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M SAMSON Jean-Pierre <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie M RICHET Alain
<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry M BREDON Jérôme M CAPELLE Yves Mme CHESNESEC Anne Mme CHOUTEAU Monique M COURTIN Mickael M COURTOIS Julien M DESVAUX Philippe M FERRAND Arnaud Mr GARDRAT Benoît Mme GARNIER Annette	M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas Mme HUET Karine Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph Mme MOREAU Marie-Hélène M MOUZDALIFA Rashidi Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M BRILLARD Jérôme M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M SAMSON Jean-Pierre <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie M RICHET Alain			
Ont donné pouvoir : MME JEANTHEAU Nicole ayant donné pouvoir à Mme VAILLANT Jeanine M HERAULT Francis ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry M BARBIER Bruno ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte M CLAMENS Jean-Paul ayant donné pouvoir à M GARDRAT Benoît M COSME Thierry ayant donné pouvoir à M SALES Jean-Pierre		Ont assisté :			
Etaient absents excusés : <table border="0"> <tr> <td> <u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M BORD Anthime M BUCHERON Alain M CASROUGE Mickaël M CHAMBIER Philippe M DESSAY Eric M DHUY Dominique M FOURMONT Thierry M FOURNET-FAYARD Pierre M GAUTHIER Laurent </td> <td> Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M MINIER Benoît M OZAN Jean-Yves M PIGOREAU Albert M ROUSSELET Benoît </td> <td> <u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M BARBAN Mickaël M DESHAYES Guy M FREMERY Pascal M GAUTHIER Alain Mme LENTAIGNE Véronique M MENAGE Martial M NOURY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M BORD Anthime M BUCHERON Alain M CASROUGE Mickaël M CHAMBIER Philippe M DESSAY Eric M DHUY Dominique M FOURMONT Thierry M FOURNET-FAYARD Pierre M GAUTHIER Laurent	Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M MINIER Benoît M OZAN Jean-Yves M PIGOREAU Albert M ROUSSELET Benoît	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M BARBAN Mickaël M DESHAYES Guy M FREMERY Pascal M GAUTHIER Alain Mme LENTAIGNE Véronique M MENAGE Martial M NOURY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u>
<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M BORD Anthime M BUCHERON Alain M CASROUGE Mickaël M CHAMBIER Philippe M DESSAY Eric M DHUY Dominique M FOURMONT Thierry M FOURNET-FAYARD Pierre M GAUTHIER Laurent	Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M MINIER Benoît M OZAN Jean-Yves M PIGOREAU Albert M ROUSSELET Benoît	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M BARBAN Mickaël M DESHAYES Guy M FREMERY Pascal M GAUTHIER Alain Mme LENTAIGNE Véronique M MENAGE Martial M NOURY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u>			
Destinataires : 1 ex - Dossier Séance 1 ex - Registre des délibérations	Certifié exécutoire Le Président  Thierry BOULAY 				

Le Président donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1411-3 à L1411-5, L1414-2 à 1414-5, et L2121-21 et L2121-22,

Conformément aux statuts de ValEco, ValDem est ainsi représenté par 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants au sein de ValEco,

Vu la démission de Madame Nadia FLAMENT (GOUILLOU) du conseil municipal de la commune de Naveil,

Vu la délibération n° TVD20240513-16 du 13 mai 2024 de la Communauté de Commune du Territoires Vendômois,

Vu la délibération n° 29-2020 du 1^{er} septembre 2020 du Syndicat ValDem,

Considérant qu'il convient de pourvoir ce siège vacant au sein de ValEco.

PROPOSE :

Monsieur GEROLA Claude propose sa candidature comme membre suppléant, pour représenter ValDem au sein de ValEco.

Le président demande s'il y a d'autres candidatures. En l'absence d'autre candidat, il enregistre cette candidature.

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical élit Monsieur GEROLA Claude, délégué suppléant pour siéger au sein de ValEco.

Pour extrait conforme

Le Président
Thierry BOULAY
syndicat n° 1001
des déchets ménagers du vendômois
ValDem

Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.